



Communauté de  
communes de l'île de  
Noirmoutier

# SLGRI 2017



## Stratégie et programme d'actions



CCIN  
Rue de la Prée au Duc  
85 330 Noirmoutier  
tél : 02 51 35 89 89  
[www.cdc-iledenoirmoutier.com](http://www.cdc-iledenoirmoutier.com)



*Les droits d'adaptation, de traduction et de reprographie de ce document, y compris la photocopie et la photographie, sont réservés à la CCIN.*

*Version approuvée par le Préfet de la Vendée – septembre 2018*

*Document rédigé par  
Arnaud de Bonviller en collaboration avec la CCIN  
ISL Ingénierie  
25 rue Lenepveu  
49 100 Angers  
02.41.36.01.77*

*Version 4 – septembre 2018*

---

# TABLE DES MATIERES

<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>3</b>
<b>CONTEXTE D'ELABORATION DE LA STRATEGIE ET DU PROGRAMME D' ACTIONS .....</b>	<b>4</b>
<b>LA STRATEGIE.....</b>	<b>5</b>
<b>OBJECTIF STRATEGIQUE A – UNE ILE QUI SE PROTEGE CONTRE LES RISQUES LITTORAUX SUR LE LONG TERME.....</b>	<b>6</b>
<b>OBJECTIF STRATEGIQUE B – UNE ILE QUI S'ORGANISE POUR LA SECURITE DES PERSONNES ET DES BIENS EN CAS DE CRISE .....</b>	<b>8</b>
<b>OBJECTIF STRATEGIQUE C – UNE ILE INNOVANTE QUI ASSURE L'AVENIR EN S'ADAPTANT AU RISQUE .....</b>	<b>10</b>
<b>OBJECTIF STRATEGIQUE D – DES ACTEURS QUI ASSURENT LA MISE EN ŒUVRE SOLIDE ET REALISTE DE LA STRATEGIE .....</b>	<b>12</b>
<b>FICHES ACTIONS .....</b>	<b>13</b>
<b>PROGRAMME D' ACTIONS COMPLET.....</b>	<b>17</b>

# CONTEXTE D'ELABORATION DE LA STRATEGIE ET DU PROGRAMME D' ACTIONS

Le diagnostic territorial relatif au risque d'érosion et de submersion de l'île de Noirmoutier a permis de relever les atouts et faiblesses du territoire, de mettre en évidence les opportunités à saisir et d'identifier les menaces qui pèsent sur lui.

Le diagnostic a pris en compte l'apport des dispositifs existants et a bien identifié en quoi ces dispositifs répondaient déjà en partie aux objectifs du Plan de Gestion des Risques d'Inondation du bassin Loire-Bretagne. Des stratégies sont d'ores et déjà en marche sur le territoire et la Stratégie Locale se fonde sur ces acquis et les renforce.

Les espaces de concertation ont été l'occasion de prendre connaissance des avis et opinions de l'ensemble des parties prenantes concernées. La stratégie et le programme d'actions en tiennent largement compte. Les catégories d'acteurs ont en particulier eu à réfléchir à des actions concrètes à leurs yeux prioritaires. Ces actions concrètes transparaissent dans le programme proposé.

La SLGRI de l'île de Noirmoutier est donc fondée sur la longue expérience de protection qui la caractérise, les nouveaux contextes et parmi eux le changement climatique et les évolutions culturelles de la population qui vit sur l'île ou qui y séjourne, et la vision des différentes catégories d'acteurs concernées par l'économie et le cadre de vie de l'île.

# LA STRATEGIE

La stratégie retenue sur l'île de Noirmoutier a pour finalité de faire de ce territoire un moteur pour la protection de la population et des biens face aux risques littoraux.

« L'île de Noirmoutier, un territoire moteur pour la protection de la population et des biens face aux risques littoraux »

La stratégie est déclinée selon quatre objectifs :

Objectif A : une île qui se protège contre les risques littoraux sur le long terme.

Objectif B : une île qui s'organise pour la sécurité des personnes et des biens en cas de crise.

Objectif C : une île innovante qui assure l'avenir en s'adaptant au risque.

Objectif D : des acteurs qui assurent la mise en œuvre solide et réaliste de la stratégie.

Les 3 premiers objectifs ne sont pas hiérarchisés. Ils sont complémentaires. Le quatrième objectif permet la mise en œuvre efficiente de la SLGRI. Chaque objectif est associé à un ensemble d'actions dont le tableau complet est reporté plus loin.

Ce tableau présente :

- *les maîtres d'ouvrage pressentis,*
- *le périmètre concerné par l'action,*
- *les outils mis en œuvre pour mener à bien cette action,*
- *l'axe ou les axes PAPI concernés par l'action,*
- *les partenaires principaux,*
- *s'il s'agit d'une action nouvelle ou déjà existante,*
- *les indicateurs de suivi associés à l'action,*
- *le niveau de priorité,*

Des fiches détaillent le contenu de chacune des actions et rappellent le contexte dans lequel ces actions s'inscrivent. Elles sont présentées en fin de rapport.

---

# OBJECTIF STRATEGIQUE A – UNE ILE QUI SE PROTEGE CONTRE LES RISQUES LITTORAUX SUR LE LONG TERME

L'objectif est d'afficher l'ambition en termes de protection contre les risques littoraux de manière cohérente sur l'ensemble de l'île et selon une démarche qui permet d'adapter la protection aux changements futurs dont en premier lieu les changements climatiques.

Par niveau de protection on entend « capacité des ouvrages à résister aux sollicitations lors de l'évènement retenu ». La collectivité choisit les situations pour lesquelles les ouvrages sont sûrs, c'est-à-dire pour lesquels le risque de rupture est extrêmement limité.

Sur la côte Est, le niveau de protection se confond avec le niveau de mer pour lequel le système d'endiguement protège contre les submersions. En effet, le secteur est abrité des houles et la cote de crête des digues peut être assimilée à la cote de protection contre les inondations. Le dépassement de la cote de crête correspond également à la limite entre un ouvrage sûr et un ouvrage à risque significatif.

Sur la côte Ouest, les houles peuvent générer des franchissements donc des inondations alors même que le niveau de la mer ne dépasse pas la crête des ouvrages. S'agissant de perrés, le niveau de protection selon la définition qui lui est donné dans le cadre de la SLGRI de l'île de Noirmoutier correspond aux évènements pour lesquels la structure de l'ouvrage est capable de répondre aux sollicitations des vagues et à celles engendrées par la retombée des eaux en arrière de l'ouvrage lorsqu'elles franchissent la digue.

La stratégie du PAPI vis-à-vis des ouvrages, à savoir conforter et rehausser les ouvrages de la façade Est à une cote de 5,05 m NGF (Xynthia +60cm lié au changement climatique à 100 ans +25cm d'incertitude), reste de mise dans le cadre de la SLGRI.

Sur la côte Ouest, les études de dangers doivent permettre au cours du temps de s'adapter aux sollicitations qui évolueront avec les changements climatiques. Il convient cependant à la lumière des études de dangers de préciser les niveaux de protection actuels afin de communiquer de manière claire auprès des populations protégées (en lien avec l'objectif stratégique 3).

La cohérence de l'ensemble du système de protection, sa capacité à maintenir un niveau de protection homogène sur l'île passent par une politique commune de gestion et d'entretien des ouvrages, rôle actuellement dévolu à la CCIN et qu'il conviendra de confirmer et renforcer. L'observatoire du littoral en coopération avec l'Observatoire Régional des Risques Côtiers doit permettre un suivi efficace et de guider les actions d'entretien et de restauration.

Par ailleurs, la stratégie de protection actuelle basée sur une défense au plus près du littoral pourra évoluer dans le temps en fonction des évolutions en termes de sollicitations et d'urbanisme. La SLGRI doit être l'occasion de choisir les stratégies de défense et de gestion du trait de côte les plus pertinentes au regard des conditions futures estimées et des enjeux du territoire.

## **OBJECTIF STRATEGIQUE B – UNE ILE QUI S'ORGANISE POUR LA SECURITE DES PERSONNES ET DES BIENS EN CAS DE CRISE**

L'histoire de l'île et les retours d'expérience nationaux et internationaux ont montré qu'il n'était pas possible d'assurer dans des limites économiques raisonnables une sécurité totale du système d'endiguement protégeant l'île.

Par ailleurs, la population de l'île de Noirmoutier a évolué au cours des années et les nouveaux arrivants n'ont pas tous la culture maritime suffisante pour appréhender le risque à sa juste valeur.

L'expérience montre qu'il est possible de réduire de manière significative les dommages aux biens et aux personnes en cas de survenance d'évènements majeurs par une politique de prévention, d'anticipation et de gestion de la crise.

Les conditions d'une gestion du risque optimisée passent par la mise en place d'outils de prévision météorologique adaptés ainsi que par une bonne connaissance des ouvrages de défense et des points faibles du système, des moyens performants d'anticiper l'intensité de la tempête, une programmation des actions à entreprendre au cours de l'évènement, une mobilisation optimisée des moyens humains de secours disponibles sur l'île et le continent.

Le système de protection de l'île a une longue histoire et les services de la CCIN ont capitalisé à ce jour une information de qualité qui leur permet d'anticiper les évènements. Il convient cependant d'inscrire dans la durée et de formaliser la logique de travail actuelle de la veille littorale ; il s'agit actuellement d'une approche semi-empirique de surveillance des ouvrages en fonction de la nature des événements. Le recours à quelques indicateurs climatiques et à une liste de secteurs d'ouvrages représentatifs du niveau de sécurité le plus bas est implicite et demanderait à être explicité et partagé avec les acteurs de la gestion de crise.

Les actions qui découlent de chaque niveau d'alerte doivent être inscrites et gérées à l'échelle communale mais de manière concertée à l'échelle de l'île sous la houlette des services de la CCIN. Une harmonisation des moyens d'actions, une optimisation des moyens humains et la garantie de leur capacité à agir en résulteront.

Le système à mettre en place se nourrira des expériences futures. L'observatoire aura pour rôle d'archiver les informations provenant des diverses situations vécues. Ces données pourront conduire à envisager des actions innovantes de prévention.

Enfin la préparation à la gestion de crise passera par une amélioration continue de la connaissance des enjeux présents sur le territoire (établissements sensibles, réseaux, activités économiques, patrimoine, personnes vulnérables...) ainsi que la consolidation de l'implication des acteurs de ces enjeux à l'aide d'exercices réguliers de gestion de crise.

## **OBJECTIF STRATEGIQUE C – UNE ILE INNOVANTE QUI ASSURE L'AVENIR EN S'ADAPTANT AU RISQUE**

La stratégie de lutte contre les submersions marines vise à assurer un niveau de protection dans la durée. Elle doit permettre aussi au territoire de revenir le plus rapidement possible à des conditions acceptables suite à la survenance d'évènements tempétueux majeurs.

Les changements climatiques pourraient occasionner une augmentation des aléas. Le système d'endiguement est appelé à s'adapter à ces niveaux d'aléa (objectif stratégique A). Il faut pour autant se préparer à un évènement dépassant le niveau de protection en développant une culture du risque et en réduisant la vulnérabilité des composantes structurelles et humaines du territoire.

La culture du risque passe en particulier par une sensibilisation et des moyens de communication adaptés. Il n'est pas question de nuire à l'image de l'île mais de préparer la population à réagir sereinement aux évènements marins qui peuvent survenir et à vivre sur l'île en confiance mais consciente des risques. Une attention particulière sera portée aux traumatismes psychologiques générés par les évènements tempétueux. C'est pourquoi la SLGRI doit être porteuse d'une stratégie de communication positive et maîtrisée, qui viendra compléter les actions de sensibilisation déjà mises en place.

L'adaptation du territoire passe également par un travail de réduction de la vulnérabilité des enjeux (réseaux, établissements sensibles, établissements utiles à la gestion de crise, patrimoine, activités économiques...). Cette dynamique dépend de l'implication de l'ensemble des acteurs, y compris de la population pour le bâti d'habitation. La SLGRI vient consolider la démarche de réduction de la vulnérabilité engagée dans le PAPI actuel.

Afin de maximiser la réduction de vulnérabilité du territoire, l'île de Noirmoutier travaillera non seulement sur les mesures obligatoires émanant du PPRL, mais également sur des projets innovants dans l'objectif d'adapter l'architecture locale au contexte de risques littoraux. Ce travail sera accompagné d'une réflexion de l'aménagement de l'espace à l'échelle de l'île, notamment pour les enjeux les plus sensibles.

En parallèle, une veille réglementaire des documents d'urbanisme (SCoT, PLU) sera nécessaire afin qu'ils soient compatibles avec les dispositions du PGRI dans un horizon de 3 ans à compter du 31/12/2016 (sauf cas des démarches en cours qui doivent d'ores et déjà intégrer les objectifs du PGRI). La CCIN a toutes les qualités pour accompagner les porteurs de documents d'urbanisme dans l'élaboration de leur mise en compatibilité avec les objectifs du PGRI.

La finalité de cet axe consiste à minimiser le temps de retour à une situation acceptable suite à un événement. Ainsi, la continuité d'activité et l'organisation post-événements seront des étapes pour lesquelles la CCIN attachera une attention particulière, en étroite collaboration avec divers acteurs, et plus particulièrement avec les gestionnaires de réseaux.

## **OBJECTIF STRATEGIQUE D – DES ACTEURS QUI ASSURENT LA MISE EN ŒUVRE SOLIDE ET REALISTE DE LA STRATEGIE**

La réussite de la SLGRI est conditionnée par la mobilisation des acteurs du territoire, des bailleurs de fonds et des organismes qui peuvent contribuer à la mise en œuvre de solutions innovantes en matière de gestion du risque.

Une clarification des rôles de chaque acteur est nécessaire afin de préciser la liste des partenaires pour chacune des actions à mener. Il est entendu que la CCIN sera le maître d'ouvrage de l'ensemble de la SLGRI. Elle s'appuiera sur les compétences spécifiques de chacun des organismes touchant aux différentes questions du risque. Les ateliers de concertation ont montré qu'il était possible de mobiliser les acteurs autour de ces questions. Certaines activités dépassent le territoire de l'île et sont à traiter à l'échelle régionale et en particulier à l'échelle des communes des parties continentale et insulaire du TRI.

Pour mener à bien la SLGRI, une forte mobilisation du monde de la recherche est souhaitée. Pour mieux mobiliser, il est prévu que la CCIN devienne un réel acteur dans le domaine de la recherche développement. Ainsi pourra se développer une démarche gagnant/gagnant avec le monde de la recherche et des objectifs communs, précis et à moyen terme pourront être atteints. Le développement d'un outil de suivi interdisciplinaire pour favoriser une gestion globale et plus efficace des risques côtiers (observatoire interdisciplinaire) va dans ce sens.

Enfin, l'esprit de la présente SLGRI est en parfaite adéquation avec les évolutions apportées récemment aux PAPI. L'ensemble des études existantes et les actions qui seront menées dans les premières années de la SLGRI seront valorisées pour établir le PAPI complet qui permettra de disposer des ressources financières nécessaires à l'accomplissement de la seconde phase de la SLGRI (2021-2023).

# FICHES ACTIONS

Le tableau ci-dessous liste l'ensemble des actions proposées dans le programme d'actions. Il est suivi d'une analyse des actions par période (en fonction des niveaux de priorité), puis d'un tableau de synthèse offrant une vision globale du programme d'actions de la SLGRI de l'île de Noirmoutier.

Des fiches actions plus détaillées sont fournies en fin de rapport.

« L'île de Noirmoutier, un territoire moteur pour la protection de la population et des biens face aux risques littoraux »

<b>OBJECTIF STRATEGIQUE A</b>	
<b>UNE ILE QUI SE PROTEGE CONTRE LES RISQUES LITTORAUX SUR LE LONG TERME</b>	
A1	Finaliser la rehausse et le renforcement des ouvrages en poursuivant la stratégie actuelle et identifier réglementairement les systèmes d'endiguement
A2	Maintenir le niveau de sécurité des ouvrages par un entretien continu
A3	Définir une stratégie de sécurisation des systèmes d'endiguement à long terme en complément de la stratégie actuelle
A4	Consolider l'observatoire du littoral et poursuivre les travaux de protection des cordons dunaires
A5	Conforter la stratégie de gestion durable du trait de côte par une vision globale du territoire
<b>OBJECTIF STRATEGIQUE B</b>	
<b>UNE ILE QUI S'ORGANISE POUR LA SECURITE DES PERSONNES ET DES BIENS EN CAS DE CRISE</b>	
B1	Structurer et renforcer la connaissance des événements historiques locaux et favoriser les RETEX
B2	Localiser les prévisions météo-marines au plus près du territoire
B3	Perfectionner la surveillance des côtes et assurer l'intervention d'urgence
B4	Renforcer la préparation à la crise par la formation des acteurs et mettre à disposition les moyens adaptés
B5	Améliorer en continu la connaissance des enjeux sur le territoire en préparation à une crise
B6	Uniformiser les DICRIM et les partager avec le grand public
<b>OBJECTIF STRATEGIQUE C</b>	
<b>UNE ILE INNOVANTE QUI ASSURE L'AVENIR EN S'ADAPTANT AU RISQUE</b>	
C1	Développer la culture du risque par une stratégie de sensibilisation adaptée aux différents publics.
C2	Réaliser des diagnostics de vulnérabilité des composantes du territoire et favoriser la mise en œuvre des préconisations.
C3	Accompagner les porteurs de documents d'urbanisme dans l'élaboration et leur mise en compatibilité avec les objectifs du PGRI.
C4	Promouvoir les projets d'architecture résilients par l'expérimentation et l'innovation dans un contexte de submersion marine.
C5	Accompagner l'aménagement de l'espace par une planification de la répartition des infrastructures au sein du territoire.
C6	Se donner les moyens nécessaires à la continuité de l'activité du territoire et diminuer le temps de retour à une situation acceptable.
C7	Mener une réflexion sur les moyens de résilience des populations traumatisées.

<b>OBJECTIF STRATEGIQUE D</b>	
<b>DES ACTEURS QUI ASSURENT LA MISE EN ŒUVRE SOLIDE ET REALISTE DE LA STRATEGIE</b>	
D1	Organiser et mobiliser les acteurs de la gestion du risque de manière concertée : partager les tâches et les responsabilités.
D2	Se doter d'un observatoire interdisciplinaire de la gestion des risques littoraux
D3	Être acteur dans le domaine de la recherche et du développement
D4	Développer les partenariats avec l'ensemble du TRI
D5	Elaborer un nouveau PAPI pour l'île de Noirmoutier

2018 - 2020    2021 - 2023    2024 et +

<b>OBJECTIF STRATEGIQUE A</b>				
<b>UNE ILE QUI SE PROTEGE CONTRE LES RISQUES LITTORAUX SUR LE LONG TERME</b>				
A1	Finaliser la rehausse et le renforcement des ouvrages en poursuivant la stratégie actuelle et identifier réglementairement les systèmes d'endiguement			
A2	Maintenir le niveau de sécurité des ouvrages par un entretien continu			
A3	Définir une stratégie de sécurisation des systèmes d'endiguement à long terme en complément de la stratégie actuelle			
A4	Consolider l'observatoire du littoral et poursuivre les travaux de protection des cordons dunaires			
A5	Conforter la stratégie de gestion durable du trait de côte par une vision globale du territoire			

<b>OBJECTIF STRATEGIQUE B</b>				
<b>UNE ILE QUI S'ORGANISE POUR LA SECURITE DES PERSONNES ET DES BIENS EN CAS DE CRISE</b>				
B1	Structurer et renforcer la connaissance des événements historiques locaux et favoriser les RETEX			
B2	Localiser les prévisions météo-marines au plus près du territoire			
B3	Perfectionner la surveillance des côtes et assurer l'intervention d'urgence			
B4	Renforcer la préparation à la crise par la formation des acteurs et mettre à disposition les moyens adaptés			
B5	Améliorer en continu la connaissance des enjeux sur le territoire en préparation à une crise			
B6	Uniformiser les DICRIM et les partager avec le grand public			

<b>OBJECTIF STRATEGIQUE C</b>				
<b>UNE ILE INNOVANTE QUI ASSURE L'AVENIR EN S'ADAPTANT AU RISQUE</b>				
C1	Développer la culture du risque par une stratégie de sensibilisation adaptée aux différents publics.			
C2	Réaliser des diagnostics de vulnérabilité des composantes du territoire et favoriser la mise en œuvre des préconisations.			
C3	Accompagner les porteurs de documents d'urbanisme dans l'élaboration et leur mise en compatibilité avec les objectifs du PGRI.			
C4	Promouvoir les projets d'architecture résilients par l'expérimentation et l'innovation dans un contexte de submersion marine.			
C5	Accompagner l'aménagement de l'espace par une planification de la répartition des infrastructures au sein du territoire.			
C6	Se donner les moyens nécessaires à la continuité de l'activité du territoire et diminuer le temps de retour à une situation acceptable.			
C7	Mener une réflexion sur les moyens de résilience des populations traumatisées.			

<b>OBJECTIF STRATEGIQUE D</b>			
<b>DES ACTEURS QUI ASSURENT LA MISE EN ŒUVRE SOLIDE ET REALISTE DE LA STRATEGIE</b>			
D1	Organiser et mobiliser les acteurs de la gestion du risque de manière concertée : partager les tâches et les responsabilités.		
D2	Se doter d'un observatoire interdisciplinaire de la gestion des risques littoraux		
D3	Être acteur dans le domaine de la recherche et du développement		
D4	Développer les partenariats avec l'ensemble du TRI		
D5	Elaborer un nouveau PAPI pour l'île de Noirmoutier		

## PROGRAMME D' ACTIONS COMPLET

Action	Description	Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Périmètre concerné	Outils de mise en œuvre	Axe PAPI	Partenaires principaux	Action nouvelle ou existante	Indicateurs de suivi / réussite	Niveau de priorité
<b>A : Une île qui se protège contre les risques littoraux sur le long terme</b>									
<b>A1</b>	<p><b>Finaliser la rehausse et le renforcement des ouvrages en poursuivant la stratégie actuelle et identifier réglementairement les systèmes d'endiguement</b></p> <p><b>Poursuivre les travaux de confortement</b> dont l'objectif est de porter les ouvrages de la côte Est à 5,05m NGF (stratégie PAPI 1)</p> <p><b>Définir réglementairement le(s) système(s) d'endiguement</b> intégrant des ouvrages classés au titre du décret n°2015-526 du 12 mai 2015 et non classés et en définir le niveau de protection tel que spécifié dans l'arrêté du 7 avril 2017 ainsi que les niveaux de service, modes de défaillance (GEMAPI), zones protégées</p> <p><b>Renforcer la gestion des ouvrages hydrauliques traversants</b> de manière à sécuriser les entrées d'eau et maximiser le ressuyage éventuel.</p> <p><b>Maintenir les partenariats avec les ASA</b> pour la gestion des ouvrages de protection et des ouvrages hydrauliques, en particulier ceux facilitant le ressuyage des eaux après submersion des terrains par la mer. Intégrer les ASA dans la réflexion sur la gouvernance des systèmes d'endiguement identifiés.</p>	CCIN	Ile de NO	PAPI 1 et PAPI 2 Gemapi	7	Etat Région Département  Prestataire extérieur	Action existante à poursuivre	Fin du PAPI 1 Etude GEMAPI Sécurisation physique et juridique des ouvrages hydrauliques Investissement annuel et travaux Conventions avec les ASA	1
<b>A2</b>	<p><b>Maintenir le niveau de sécurité des ouvrages par un entretien continu</b></p> <p>Assurer la continuité des travaux d'entretien des ouvrages pour maintenir leur niveau de protection et prévenir leurs dégradations.</p>	CCIN	Ile de NO	EDD Surveillance des ouvrages	hors PAPI	CCIN Prestataire extérieur	Action existante à poursuivre	VTA et visite de surveillance des ouvrages Définition d'un programme pluriannuel de travaux en cohérence avec les EDD et la surveillance de la CCIN Réalisation des travaux d'entretiens ponctuels	Continu

Action	Description	Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Périmètre concerné	Outils de mise en œuvre	Axe PAPI	Partenaires principaux	Action nouvelle ou existante	Indicateurs de suivi / réussite	Niveau de priorité
A3	<p><b>Définir une stratégie de sécurisation des systèmes d'endiguement à long terme en complément de la stratégie actuelle</b></p> <p><b>Définir la stratégie de défense contre la mer à long terme (horizon 2050) en anticipant les conséquences des changements climatiques</b> : comparer les stratégies basées sur la surélévation des digues, l'élargissement, le maintien des géométries existantes et l'édification de digues de second rang, implication sur les enjeux protégés</p> <p><b>Si l'élargissement des digues est retenu</b> : définir la faisabilité, intégrer l'évolutivité dans les politiques pour prendre en compte le changement climatique et les événements d'intensité supérieure.</p> <p><b>Si une défense intégrant des digues de second rang est retenue</b> : détailler la faisabilité d'une protection de second rang à l'échelle des systèmes d'endiguement, avec gestion des digues de 1er rang submersibles, et des zones d'expansion de crue.</p> <p><b>Renforcer la maîtrise domaniale</b> des ouvrages existants et futurs et formaliser la gestion entre les propriétaires et gestionnaires.</p>	CCIN	Ile de NO	PAPI 2 + PAPI à suivre	6-7	Etat Région Département Prestataire extérieur	Action nouvelle	Stratégie validée Mise en œuvre par les PAPI successifs Définition d'une politique foncière	2
A4	<p><b>Consolider l'observatoire du littoral et poursuivre les travaux de protection des cordons dunaires</b></p> <p><b>Poursuivre les actions du PAPI en cours.</b></p> <p><b>Maintenir et renforcer l'effort de protection des cordons dunaires par des méthodes douces et le travail autour des accès plages.</b></p> <p><b>Consolider l'observatoire du littoral de la Communauté de Communes</b> : suivi du trait de côte annuel et suivis spécifiques sur les secteurs sensibles soumis à érosion et après travaux (en lien avec l'OR2C).</p>	CCIN / ONF / Communes / OR2C	Ile de NO	PAPI 1 Observatoire Programme spécifique	7 + hors PAPI	Etat Région Département ONF Conservatoire du littoral Prestataire extérieur	Action existante	Fin du PAPI 1 Observatoire Investissement annuel et travaux	Continu
A5	<p><b>Conforter la stratégie de gestion durable du trait de côte par une vision globale du territoire</b></p> <p><b>Etablir une stratégie de gestion du trait de côte</b>: bâtir des stratégies à partir d'une évaluation des aménagements réalisés sur l'île (action A4), un retour d'expérience des techniques de défense douce des côtes et des mesures de gestion des bandes côtières sur d'autres secteurs littoraux aux contextes voisins. Comparer les stratégies en intégrant comme paramètres les sollicitations, la nature de la protection naturelle, les aménagements existants, les usages et les enjeux proches.</p> <p><b>En fonction des choix, définir un plan de gestion des sédiments pour le territoire.</b></p>	CCIN / ONF / Communes / OR2C	Ile de NO	PAPI 2	7	Etat Région Département ONF Conservatoire du littoral Prestataire extérieur	Action nouvelle	Stratégie de gestion du trait de côte validée à partir de données hydro-sédimentaires Observatoire Investissement annuel et travaux	2

Action	Description	Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Périmètre concerné	Outils de mise en œuvre	Axe PAPI	Partenaires principaux	Action nouvelle ou existante	Indicateurs de suivi / réussite	Niveau de priorité
<b>B : Une île qui s'organise pour la sécurité des personnes et des biens en cas de crise</b>									
<b>B1</b>	<p><b>Structurer et renforcer la connaissance des événements historiques locaux et favoriser les RETEX</b></p> <p><b>Développer la connaissance des événements météo-marins impactant le territoire,</b> les ouvrages et le trait de côte en parallèle de l'historique des ouvrages. Organiser le renseignement d'une base « retour d'expériences » historiques et contemporaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Finalisation de la base « tempête »</li> <li>- Renseignement des événements futurs (conditions météo, type de surveillance, actions d'urgence réalisées...)</li> <li>- Définition d'événements critiques types qui nécessiteront l'adaptation des moyens de gestion</li> </ul>	CCIN	Ile de NO	PAPI 1	1-2	CCIN (régie + stagiaire) / CEREMA	Action existante à poursuivre	Lancement stage - rendu stage Mise en ligne de la base de données Coopération avec partenaires spécialisés dans l'archivage Rapport annuel et après chaque événement	1
<b>B2</b>	<p><b>Localiser les prévisions météo-marines au plus près du territoire</b></p> <p><b>Acquérir les données physiques locales :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Installation d'un houlographe et mise en place d'une interface de stockage et de consultation des données en temps réel. (objectifs : amélioration des connaissances en lien avec l'observatoire du littoral et prévention dans le cadre de la veille littorale, intégration des données dans les futurs modèles de prévision).</li> <li>- Equipement sur l'écluse du Moulin permettant la diffusion temps réel des données de marée</li> </ul> <p><b>Affiner les modèles météo-marins :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude globale haute résolution des niveaux marins extrêmes et de l'agitation autour de l'île (haute résolution), travail avec un doctorant.</li> <li>- Etude d'impact des interactions pluviométrie/marée.</li> </ul>	CCIN / OR2C / Communes / TRI	TRI	PAPI 2 + OR2C	2	OR2C / CCIN / SHOM / Météo-France / Etat/ Autres collectivités du TRI	Action nouvelle	Mise en place d'appareils de mesures Développement de modèle adapté au territoire Mise en place de partenariats pour le co-financement. Outils opérationnels Accueil d'un doctorant ?	2

Action	Description	Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Périmètre concerné	Outils de mise en œuvre	Axe PAPI	Partenaires principaux	Action nouvelle ou existante	Indicateurs de suivi / réussite	Niveau de priorité
<p><b>B3</b></p> <p><b>Perfectionner la surveillance des côtes et assurer l'intervention d'urgence</b></p>	<p><b>Renforcer les efforts de surveillance des ouvrages :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien de l'astreinte du service gestion du littoral de la CCIN</li> <li>- Clarification de l'organisation CCIN/Communes</li> <li>- Formation des agents et élus communaux pour la surveillance d'ouvrages</li> </ul> <p><b>Prioriser les secteurs du trait de côte à surveiller selon les conditions météo-marines :</b>                      protocole de veille littorale - outil automatisée d'aide à la décision par un protocole de surveillance prédéfini en période de crise (en cohérence avec la connaissance des ouvrages et des événements historiques) : priorisation des secteurs vulnérables, adaptation du niveau de surveillance et d'action en fonction du type d'alerte (ex : dépassement de seuil de niveau d'eau, houle très forte, impact important constaté...). Lien avec les communes.</p> <p><b>Consolider les outils d'interventions d'urgence :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien du marché accord cadre pour intervention d'urgence pour les ouvrages artificiels (anticiper et optimiser la réactivité en cas de besoin de travaux d'urgence : positionnement de stock pour intervention, relevé des accès stratégique (accès à l'île compris)</li> <li>- Mise en place d'un Marché accord cadre pour la défense douce. Objectif : meilleure réactivité d'intervention sur des sites fragilisés repérés lors du suivi annuel du trait de côte.</li> </ul>	CCIN / Communes	Ile de NO	PAPI 1+2  Marché travaux d'urgence	2  +  hors PAPI	CCIN (régie + prestataire) Communes	Action existante à poursuivre	Actualisation d'un protocole de surveillance (VVS et autres) Cartographie des zones prioritaires Contrat avec prestataire d'intervention d'urgence. Outil opérationnel partagé avec les acteurs (SDIS, gestionnaire de réseaux)	1

Action	Description	Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Périmètre concerné	Outils de mise en œuvre	Axe PAPI	Partenaires principaux	Action nouvelle ou existante	Indicateurs de suivi / réussite	Niveau de priorité
<p><b>B4</b></p> <p><b>Renforcer la préparation à la crise par la formation des acteurs et mettre à disposition les moyens adaptés</b></p>	<p><b>Assurer la coordination des PCS entre les communes</b> : appui de la CCIN aux communes pour la coordination des plans. Mener une réflexion sur le lien avec la partie continentale du TRI.</p> <p><b>Former les différentes strates publiques de la gestion de crise</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elus des communes : formation sur l'utilisation des outils de prévision et de connaissance des conditions météo</li> <li>- Services communaux sur l'action de la CCIN (Observatoire du littoral, points sensibles, programme de défense douce)</li> <li>- Réserves communales : valider l'intérêt des réserves communales et en fonction, envisager leur renforcement et préciser l'organisation les concernant</li> </ul> <p><b>Vérifier l'opérationnalité des moyens de gestion de crise par des exercices adaptés à plusieurs situations critiques</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exercice partiel : vérification de certains postes du PCS</li> <li>- Exercice PCS : déclenchement du PCS avec ses membres + réserve communale + habitants</li> <li>- Exercice d'urgence de la Communauté de Commune (service Gestion du Littoral + entreprise d'intervention) avec évaluation des capacités d'intervention sur l'île</li> </ul> <p><b>Améliorer les communications en temps de crise, multiplier les vecteurs</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Utiliser les nouvelles technologies y compris un système d'alerte par téléphone géolocalisé (ceci nécessite une dérogation à envisager avec l'État)</li> <li>- Uniformiser les moyens d'alertes communaux</li> <li>- Structurer la communication entre les différents acteurs de la gestion de crise, y compris les acteurs économiques et les gestionnaires de réseaux</li> </ul> <p><b>Assurer l'équipement des services en charge de la gestion de crise</b> avec les outils nécessaires : matériel de sauvegarde, signalétique, moyens de communication inter-acteurs de la gestion de crise.</p> <p><b>Informier et accompagner l'ensemble des acteurs dans la rédaction de leur plan de gestion de crise</b> (PPMS, PFMS, autre).</p>	<p>Communes / CCIN</p>	<p>Ile de NO TRI</p>	<p>PAPI 1 + 2 PCS</p>	<p>3</p>	<p>CCIN / Communes / Etat / SDIS / Acteurs du territoire identifiés dans la gestion de crise/Autres collectivités du TRI</p>	<p>Action existante à poursuivre</p>	<p>PCS actualisés régulièrement Réalisation d'exercices réguliers et RETEX Implication des gestionnaires de réseaux, acteurs économiques, des responsables d'ERP, des référents quartier, de la population Investissement dans les moyens de gestion de crise</p>	<p>Continu</p>
<p><b>B5</b></p> <p><b>Améliorer en continu la connaissance des enjeux sur le territoire en préparation à une crise</b></p>	<p><b>Améliorer la cartographie des enjeux présents sur l'île quelque soit l'événement</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- cartographie des établissements stratégiques et sensibles, des réseaux de première nécessité, des accès et des zones sensibles dont les installations polluantes,</li> <li>- cartographie des zones de repli/rassemblement, des activités économiques, du patrimoine, des ERP, de la population vulnérable</li> <li>- capitalisation des travaux réalisés dans le cadre des EDD, du PPRL et du TRI (simulations des ruptures)</li> </ul> <p><b>Mise à jour et partage des bases de données</b> des enjeux de l'île par les différents acteurs de la gestion de crise.</p>	<p>Communes / CCIN</p>	<p>Ile de NO</p>	<p>PCS + PAPI 2</p>	<p>3</p>	<p>CCIN / Communes /Etat/ SDIS/Acteurs du territoire identifiés dans la gestion de crise</p>	<p>Action existante à poursuivre</p>	<p>Cartographie et base de données sur les enjeux de l'île partagées avec les acteurs de la gestion de la crise</p>	<p>Continu</p>

Action	Description	Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Périmètre concerné	Outils de mise en œuvre	Axe PAPI	Partenaires principaux	Action nouvelle ou existante	Indicateurs de suivi / réussite	Niveau de priorité
<p><b>B6</b></p> <p><b>Uniformiser les DICRIM et les partager avec le grand public</b></p>	<p><b>Analyse et mise en cohérence des DICRIM</b> en respectant les spécificités de chaque commune (accompagnement de la CCIN uniquement pour les risques littoraux).</p> <p><b>Partage des DICRIM</b> : réédition des documents au format papier et distribution dans les boîtes aux lettres des résidents permanents et secondaires, mise en ligne sur les sites internet communaux et intercommunaux, les offices de tourisme, éventuellement organisation d'une réunion publique d'information par commune.</p>	Communes / CCIN	Ile de NO	PAPI 1	1	CCIN (régie + prestataire) Communes	Action existante à poursuivre	Mise à jour des DICRIM et partage au public	1
<b>C : Une île innovante qui assure l'avenir en s'adaptant au risque</b>									
<p><b>C1</b></p> <p><b>Développer la culture du risque par une stratégie de sensibilisation adaptée aux différents publics.</b></p>	<p><b>Identifier les différents publics types</b> et acteurs ainsi que leurs caractéristiques afin de les cibler efficacement (habitants permanents, secondaires, vacanciers occasionnels, scolaires, acteurs économiques, acteurs publics, gestionnaires de réseaux, personnes vulnérables...)</p> <p><b>Adapter les outils et vecteurs de sensibilisation</b>, d'information et de communication en fonction de chaque catégorie identifiée (sensibilisation directe ou indirecte, exposition, conférence, événement, animations, plaquettes, newsletter, exposition, site Internet, SIG en ligne, film pédagogique, partenariats avec associations locales, panneaux sur site, visite des ouvrages et des chantiers, office du tourisme, schéma d'accueil de l'ONF...)</p> <p><b>Former le grand public aux bons réflexes</b> : DICRIM, PFMS, panneaux d'information, exercices.</p> <p><b>Améliorer la visibilité et le caractère pédagogique des repères de crue</b> existants et installer de nouveaux repères.</p> <p><b>Former les personnels des entreprises aux risques littoraux</b> (y compris les hébergeurs touristiques) : introduire le risque submersion dans les compétences des sauveteurs secouristes du travail.</p> <p><b>Envisager un lieu fédérateur</b> (lieu d'exposition avec mise en situation : Hôtel Jacobson).</p>	CCIN / Communes	Ile de NO TRI	PAPI 1 + 2 + Appel à projets « culture du risque » ministère 2016	1	CCIN régie / prestataires Communes / Etat/Autres collectivités du TRI	Action existante à poursuivre	Stratégie de sensibilisation validée. Suite donnée aux préconisations de l'EIS Partenariats, montage de projet, programme, outils de sensibilisation pédagogiques Nbre de personnes par catégories touchés Nbre d'interventions par an Nbre d'heures d'interventions par an Nombres de repères de crue posés	Continu

Action	Description	Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Périmètre concerné	Outils de mise en œuvre	Axe PAPI	Partenaires principaux	Action nouvelle ou existante	Indicateurs de suivi/réussite	Niveau de priorité
<p><b>C2</b></p> <p><b>Réaliser des diagnostics de vulnérabilité des composantes du territoire et favoriser la mise en œuvre des préconisations.</b></p>	<p><b>Etablir un diagnostic de la vulnérabilité des composantes anthropiques du territoire sur la base du PPRL 2015</b> : établissements sensibles, infrastructures et bâtiments publics, activités économiques, réseaux (routes, déchets, électricité...), patrimoine culturel et historique, habitations privées. Appliquer un protocole d'évaluation de la performance des bâtiments.</p> <p><b>Hiérarchiser les mesures de réduction de vulnérabilité à prendre</b> et préciser les actions à mener pour réduire la vulnérabilité des services utiles au retour à une situation acceptable.</p> <p><b>Engager une étude d'évaluation et de réduction de la vulnérabilité des activités primaires</b> dans les secteurs exposés (conchyliculture, agriculture, saliculture, aquaculture).</p> <p><b>Etablir un diagnostic de vulnérabilité et adapter les solutions de protection à des secteurs exposés sans ouvrages collectifs</b> : Vieil, Lutin... (étude du contexte sédimentaire, architecturale...).</p> <p><b>Définir les zones de vulnérabilité indirectes</b> : zones impactées par le fonctionnement dégradé des réseaux.</p> <p><b>Diminuer la vulnérabilité des biens existants par la réalisation des préconisations</b> établies lors des diagnostics de vulnérabilité. Accompagnement pour les demandes de financement et soutien financier de la collectivité à définir.</p>	<p>CCIN / gestionnaires d'infrastructures et réseaux / propriétaires privés</p>	<p>Ile de NO TRI (réseaux)</p>	<p>PAPI 1 + 2 + OPAH PPRL</p>	<p>5</p>	<p>CCIN (animation) / prestataires / Etat Région Département/Autres collectivités du TRI</p>	<p>Action existante à poursuivre</p>	<p>Identification des enjeux principaux à diagnostiquer Consultation et choix du prestataire Diagnostics réalisés Partage des données Nombre de demande de financement déposés pour la réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité</p>	<p>1</p>
<p><b>C3</b></p> <p><b>Accompagner les porteurs de documents d'urbanisme dans l'élaboration et leur mise en compatibilité avec les objectifs du PGRI.</b></p>	<p>Audit des documents d'urbanisme PLU et SCOT en particulier afin de vérifier leur adéquation avec le PGRI.</p> <p>Intégrer la Communauté de Communes à l'instruction des permis de construire afin qu'elle émette un avis sur l'adaptation du bâti au risque inondation.</p>	<p>Communes / CCIN</p>	<p>Ile de NO</p>	<p>PAPI 1 + 2 Documents d'urbanisme</p>	<p>4</p>	<p>Communes / Etat</p>	<p>Action existante à poursuivre</p>	<p>Validation des documents d'urbanisme en cours d'élaboration Prise en compte du PGRI dans les SCOT et les PLU Audit des documents d'urbanisme existants nombre de dossiers de permis construire instruits par la CCIN</p>	<p>Continu</p>

Action	Description	Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Périmètre concerné	Outils de mise en œuvre	Axe PAPI	Partenaires principaux	Action nouvelle ou existante	Indicateurs de suivi/réussite	Niveau de priorité
C4	<p><b>Promouvoir les projets d'architecture résilients par l'expérimentation et l'innovation dans un contexte de submersion marine.</b></p> <p><b>Engager un dialogue autour des normes constructives et architecturales imposées au bâti et expérimenter des outils par l'innovation</b>, identifier un secteur représentatif ou/et un bâtiment pilote pour application concrète des résultats des réflexions</p> <p><b>Organiser un concours d'architectes</b> sur un modèle d'habitation existante.</p> <p><b>Publier une plaquette construire dans l'île de Noirmoutier</b> intégrant les préconisations liées à l'adaptation au risque de submersion</p>	CCIN / Communes	Ile de NO	Appel à projets	hors PAPI	Groupe de travail avec services urba, archi et spécialistes du risque CAUE, Etat	Action nouvelle	Lancement appel à projets et publication des résultats Nombre de réunions Proposition de solutions à l'État Publication de la plaquette « construire sur l'île de Noirmoutier » Participation au grand prix national de l'aménagement	2
C5	<p><b>Accompagner l'aménagement de l'espace par une planification de la répartition des infrastructures au sein du territoire.</b></p> <p><b>Réduire la vulnérabilité des réseaux</b> au fur et à mesure de leur remplacement</p> <p><b>Sensibiliser la population sur la gestion de l'eau pluviale</b></p> <p><b>Mener une réflexion sur la relocalisation d'enjeux sensibles</b> au sein du territoire en fonction des conclusions apportées par les diagnostics de vulnérabilité</p>	Communes / CCIN	Ile de NO	PAPI 2 Documents d'urbanisme	4	Groupe de travail avec services urba, archi et spécialistes du risque CAUE, Etat	Action Nouvelle	Documents d'urbanisme cohérents Nombre de réunions Prise en compte du risque inondation dans les nouveaux équipements sensibles de réseau ou leur remplacement A long terme déplacement d'enjeux	3

Action	Description	Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Périmètre concerné	Outils de mise en œuvre	Axe PAPI	Partenaires principaux	Action nouvelle ou existante	Indicateurs de suivi/réussite	Niveau de priorité
<p><b>C6</b></p> <p><b>Se donner les moyens nécessaires à la continuité de l'activité du territoire et diminuer le temps de retour à une situation acceptable.</b></p>	<p><b>Anticiper l'organisation post-événement</b> par des procédures adaptées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les acteurs dans la préparation de leur PCA (entreprises, services publics, ERP)</li> <li>- Hiérarchiser les composantes de la résilience (de l'intérêt général à l'intérêt privé) notamment pour l'accès aux réseaux en cas de fonctionnement dégradé</li> <li>- Gérer les pollutions</li> </ul> <p><b>Elaborer un plan d'actions des gestionnaires de réseaux</b> pour clarifier les interdépendances et hiérarchiser l'action de chacun.</p> <p><b>Mutualiser les équipements de remise en activité par zone d'activités</b> (pour le resuyage et la manutention).</p> <p><b>Accompagner les habitants dans la gestion des périodes post crises</b> : aide à la rédaction des dossiers pour les assurances, mise à disposition de moyen et de personnel pour nettoyer les zones inondées.</p>	<p>CCIN / gestionnaires infrastructures et réseaux / propriétaires privés</p>	<p>Ile de NO</p>	<p>PAPI 2</p>	<p>5</p>	<p>CCIN (animation) / prestataires / gestionnaire de réseaux</p>	<p>Action Nouvelle</p>	<p>Information sur la mise en œuvre des PCA Hiérarchisation de l'accès aux réseaux Plan d'action des gestionnaires de réseaux Plan de gestion des pollutions et des dépôts de flottant Prise en compte des aspects post crue et retour à une situation acceptable dans les PCS Test des PCA et des plans d'actions des enjeux majeurs dans le cadre d'exercices PCS en intégrant le post crise et le retour à la normale</p>	<p>2</p>

Action		Description	Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Périmètre concerné	Outils de mise en œuvre	Axe PAPI	Partenaires principaux	Action nouvelle ou existante	Indicateurs de suivi/réussite	Niveau de priorité
C7	Mener une réflexion sur les moyens de résilience des populations impactées.	<b>Mener un travail de recherche sur les traumatismes liés aux événements tempétueux et définir des moyens de diminuer leurs impacts</b> : participation à un projet de recherche ou engagement d'un stagiaire, lien avec l'ORS	CCIN	TRI	PAPI 2	5	CCIN / Universités / ORS / Etat / Région/Autres collectivités du TRI	Action Nouvelle	Amélioration de la connaissance Plan d'action et mesures	2
<b>D : Des acteurs qui assurent la mise en œuvre solide et réaliste de la stratégie</b>										
D1	Organiser et mobiliser les acteurs de la gestion du risque de manière concertée : partager les tâches et les responsabilités.	<b>Elaborer d'un organigramme de la gestion du risque à l'échelle du territoire</b> : clarifier et porter à connaissance le rôle des acteurs de la gestion du risque.  <b>Etablir un engagement des acteurs de la SLGRI (parties prenantes).</b>	CCIN	Ile de NO	SLGRI	/	CCIN	Action Nouvelle	Organigramme de la gestion du risque à l'échelle du territoire défini et diffusé Engagement écrit des parties prenantes	1
D2	Se doter d'un observatoire interdisciplinaire de la gestion des risques littoraux	<b>Mettre en place un observatoire interdisciplinaire de la gestion des risques littoraux</b> intégrant toutes les dimensions de la vulnérabilité (aléas, enjeux, gestion et représentations) et de l'action publique par la sélection ou la création d'indicateurs (qualitatifs et/ou quantitatifs). Profiter des programmes de recherche sur le sujet.  <b>Assurer le bon archivage</b> , la structuration et l'accès aux données concernant les actions mises en place par la CCIN.  <b>Evaluer la SLGRI et les outils mis en œuvre</b> annuellement et par cycle de 6 ans par ce biais.	CCIN	Ile de NO TRI	PAPI 2	1	CCIN /Autres collectivités du TRI Universités / CEREMA	Action Nouvelle	Observatoire opérationnel avec indicateurs adaptés. Renseignement des indicateurs	2

Action	Description	Maître(s) d'ouvrage pressenti(s)	Périmètre concerné	Outils de mise en œuvre	Axe PAPI	Partenaires principaux	Action nouvelle ou existante	Indicateurs de suivi/réussite	Niveau de priorité							
D3	<b>Être acteur dans le domaine de la recherche et du développement</b>							<p>Participer à la recherche sur le thème de la gestion des risques littoraux : participer à des programmes de recherche et répondre à des appels à projet, recevoir des stagiaires et/ou doctorant afin de bénéficier d'un regard innovant sur la gestion des risques littoraux et de partager les connaissances développées sur le territoire.</p>	CCIN	Ile de NO TRI	SLGRI	/	CCIN /Autres collectivités du TRI Universités / CEREMA	Action Nouvelle	<p>Nombre de programmes de recherche Nombre d'actions issues d'une activité de R&amp;D Nombre de publications Nombre d'étudiants accueillis Nombre de participations à des colloques</p>	Continu
D4	<b>Développer les partenariats avec l'ensemble du TRI</b>							<p>Communiquer avec les acteurs du territoire continental du TRI, mener des actions en commun et assurer une solidarité en cas d'événement majeur : mutualiser certaines actions de la SLGRI, favoriser le partage d'expériences entre les agents et élus, définir un plan d'actions en cas d'évacuation temporaire sur le continent.</p>	CCIN / Communes / TRI	TRI	SLGRI	/	CCIN / Communes / Autres collectivités du TRI	Action Nouvelle	<p>Nombre d'actions communes Nombre de rencontres</p>	1
D5	<b>Elaborer un nouveau PAPI pour l'île de Noirmoutier</b>							<p>Adapter la SLGRI pour élaborer un nouveau PAPI d'intention Déposer un nouveau PAPI complet pour maintenir une continuité de l'action publique dans la gestion des risques littoraux</p>	CCIN	Ile de NO	PAPI 2		CCIN Membres de la CRGDL	Action Nouvelle	PAPI 2 labellisé	2

A : UNE ÎLE QUI SE PROTÈGE CONTRE LES RISQUES LITTORAUX SUR LE LONG TERME  
**Fiche action n°A1 : Finaliser la rehausse et le renforcement des ouvrages en poursuivant la stratégie actuelle et identifier réglementairement les systèmes d'endiguement**

ACTION EXISTANTE A POURSUIVRE

Niveau de priorité 1

**Objectifs :**

- Poursuivre les travaux de confortement
- Définir réglementairement le(s) système(s) d'endiguement
- Renforcer la gestion des ouvrages hydrauliques
- Maintenir les partenariats avec les ASA

**Périmètre concerné :** Île de Noirmoutier

**Contexte de l'action :**

L'analyse diagnostic a mis en évidence un atout important de la CCIN, à savoir son organisation et son PAPI actuel. Cette action présente deux volets, le premier correspondant à des travaux sur ouvrages s'inscrit dans la finalisation et la poursuite de la stratégie du PAPI en cours. Le second volet s'inscrit dans la mise en œuvre de réglementation récente.

**Description de l'action :**

La stratégie du PAPI vis-à-vis des ouvrages, à savoir conforter et rehausser les ouvrages de la façade Est à une cote de 5,05 mNGF est à poursuivre. Cette cote correspond au niveau statique atteint lors de l'évènement Xynthia auquel il est ajouté une hauteur de 60 cm correspondant à l'estimation de l'élévation du niveau de la mer dû aux changements climatiques et une hauteur de 25cm qui prend en compte l'incertitude sur les niveaux. Les travaux de confortement sont à poursuivre.

A ce jour l'ensemble des ouvrages de type digue sur la façade est, en frange du Domaine Public maritime, est classé B par arrêté préfectoral au titre de la sécurité civile. Aucun ensemble de protection n'est défini en tant que système d'endiguement au sens de la GEMAPI. L'entité Gemapienne aura la responsabilité de déclarer les systèmes d'endiguement existants sur son territoire afin que ceux-ci soient identifiés au titre du décret n°2015-526 du 12 mai 2015. Pour ce faire, le gestionnaire aura à charge de définir, dans le cadre de l'arrêté du 7 avril 2017 :

- *le système de protection,*
- *la zone protégée,*
- *le niveau de protection sur lequel il engage sa responsabilité.*

Le décret digue de 2015 puis l'arrêté du 7 avril 2017 sont venus préciser et modifier les règles qui régissent les ouvrages hydrauliques de protection. L'organisation en système d'endiguement est définie par l'organisme GEMAPI. Ce système est défini au regard du niveau de protection qu'il détermine dans l'objectif d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

Les ouvrages hydrauliques et connexes présents dans la zone protégée et ayant un rôle de protection sont inclus dans la description et l'analyse du système. Une identification exhaustive est donc nécessaire.

Il convient par ailleurs, à partir des études de dangers existantes de préciser le niveau de protection en se fondant sur la définition qui lui est maintenant donnée et qui est

précisée par deux paragraphes de l'arrêté de 2017 :

*« Le niveau de protection qui est associé à un système d'endiguement est précisé par un niveau maximal atteint par le niveau des eaux ou par un débit maximum du cours d'eau ou par un niveau marin maximum. Ces paramètres sont mesurés en un lieu de référence pertinent au regard de la zone exposée au risque d'inondation ou de submersion marine qui est indiqué dans l'étude de dangers du système d'endiguement. »*

*« Le scénario 1 est celui du fonctionnement nominal du système d'endiguement quand le niveau de l'eau, sous l'effet de la crue ou d'une submersion marine, correspond au plus haut niveau de protection. On admettra que cette montée maximale du niveau de l'eau peut générer un risque résiduel de rupture d'ouvrage de 5 % au plus ».*

Une fois l'identification des systèmes d'endiguement réalisée, il sera nécessaire de préciser la propriété de chacune des composantes pour que la gestion soit efficace à cette échelle. La coopération avec les Associations Syndicales Autorisées constitue une condition pour garantir l'efficacité de la gestion en particulier lors du processus de ressuyage des venues d'eau en provenance de la mer. Cette coopération doit préparer la stratégie future en matière de protection contre les submersions marines (action A3). Les ASA ont également un rôle direct en matière de gestion d'ouvrages sur certains secteurs du territoire. Pour certains secteurs, la stratégie du PAPI en cours sera poursuivie dans le programme suivant.

Cette action consiste enfin à poursuivre la stratégie du PAPI actuel en finalisant le renforcement des ouvrages de protections identifiés initialement comme de seconde priorité.

Le PAPI 2 s'intéressera donc à partir d'un diagnostic actualisé, à mettre en œuvre les travaux nécessaires à la finalisation de la stratégie initiale. Certains secteurs sont par avance identifiés, comme par exemple les digues de la côte sur la partie nord du Gois, ou encore les berges des étiers.

En particulier sur ce dernier secteur, une réflexion à moyen terme devra être menée sur les berges des trois étiers situés entre la limite du Domaine Public Maritime et les premières écluses de gestion hydrauliques du marais. Ces berges, non classées, représentent plusieurs kilomètres d'ouvrage soumis quotidiennement aux variations statiques des marées. Cette analyse tiendra compte de la réalisation des ouvrages anti-tempête construits à l'entrée de chaque étier dans le cadre du PAPI en cours.

Il sera nécessaire de mener l'étude de définition du PAPI 2 en anticipation de la fin du PAPI en cours de manière à assurer une continuité de l'action.

---

#### **Lien avec le PGRI :**

Cette action entre explicitement dans le champ de plusieurs dispositions du PGRI :

2.4 « Prise en compte du risque de défaillance des digues »,

4.3 « Prise en compte des limites des systèmes de protection contre les inondations »,

4.4 « Coordination des politiques locales de gestion du trait de côte et de submersions marines »,

4.5 « Unification de la maîtrise d'ouvrage et de la gestion des ouvrages de protection ».

**Lien avec d'autres actions de la SLGRI :**

Cette action est en lien avec l'action A2 relative au maintien du niveau de sécurité des ouvrages. Elle prépare les éléments qui permettront de définir une stratégie de sécurisation du système d'endiguement à long terme (action A3).

---

**Modalités de mise en œuvre :**

Maître d'ouvrage pressenti : CCIN

Partenaires principaux : Etat, Région, Département et prestataire extérieur

Outil de mise en œuvre : fin du PAPI 1, PAPI 2 et GEMAPI

---

**Echéancier prévisionnel :**

2018-2020	2021-2023	2024 et +

---

**Indicateurs de suivi/réussite :**

Fin du PAPI 1

Etude GEMAPI

Sécurisation physique et juridique des ouvrages hydrauliques

Investissement annuel et travaux

Conventions avec les ASA

---

**Conditions de réussite :**

Financier

Réglementaire

Temps agent

---

A : UNE ÎLE QUI SE PROTÈGE CONTRE LES RISQUES LITTORAUX SUR LE LONG TERME  
**Fiche action n°A2 : Maintenir le niveau de sécurité par un entretien continu**

ACTION EXISTANTE A POURSUIVRE

Continu

**Objectifs :**

- Assurer la continuité des travaux d'entretien des ouvrages

**Périmètre concerné :** Île de Noirmoutier

**Contexte de l'action :**

L'ensemble des ouvrages prioritaires du littoral fait l'objet, par les agents de la CCIN, d'un suivi régulier et d'une surveillance de manière courante et spécifiquement lors des événements tempétueux. Néanmoins, au stade du diagnostic, l'analyse a pointé la difficulté actuelle de formaliser la surveillance des ouvrages classés afin de répondre aux demandes réglementaires de l'État, tout en soulignant la structuration existante de la CCIN pour l'entretien, la surveillance et les travaux d'urgence sur les ouvrages.

Le suivi régulier pour les digues de classe B est prévu par le document intitulé « Organisation de travail pour les visites techniques des digues de l'île de Noirmoutier, février 2017 ». Ce suivi consiste en :

- *une visite trimestrielle conduite par un agent de la CCIN faisant l'objet de la rédaction d'un rapport susceptible d'aboutir à la formulation d'interventions sur l'ouvrage ;*
- *une VTA annuelle réalisée par un bureau d'études disposant de l'agrément ministériel requis.*

Les visites des ouvrages non classés sont identiques à celles des ouvrages classés. Elles sont effectuées à une fréquence d'une à deux fois par an.

De plus la CCIN attribue un marché de type accord cadre à bons de commande auprès d'une entreprise de travaux publics de manière à assurer les travaux réguliers d'entretien des ouvrages. Ce marché est couplé à un accord cadre de maîtrise d'œuvre qui permet d'assurer la conception et le suivi de chantier des opérations les plus complexes. Les interventions menées dans ce cadre sont à ce jour effectuées en dehors d'un programme d'actions pluriannuel.

Un montant de 200 à 300 000 € HT est prévu chaque année en fonds propres pour financer ces travaux. En cas d'événement météo-marin exceptionnel engendrant d'importants dégâts d'ouvrages (exemple en hiver 2014), les membres de la Commission Régionale de Gestion Durable du Littoral (réunissant l'Etat, la Région et le Département), sont susceptibles d'apporter un soutien financier solidaire.

**Description de l'action :**

Cette action qui représente une continuité de l'existant, consiste à poursuivre et consolider cette organisation indispensable au maintien du niveau de service des ouvrages de protection. Ces interventions demandent à être consolidées en prenant en compte les résultats des EDD et des systèmes d'endiguement qui auront été identifiés (action A1). Il y a lieu d'intégrer à la programmation pluriannuelle les travaux les plus lourds préconisés par les visites techniques approfondies. La formalisation des résultats des VTA est prévue par l'intermédiaire du SIG.

**Lien avec le PGRI :**

Cette action entre dans le champ de l'objectif 4 du PGRI : intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale, qui demande que l'entretien de l'ouvrage soit assuré de manière continue tout au long de son existence.

**Lien avec d'autres actions de la SLGRI :**

Cette action est en lien avec l'action A1 comme explicité dans la description.

**Modalités de mise en œuvre :**

Maître d'ouvrage pressenti : CCIN

Partenaires principaux : CCIN et prestataire extérieur

Outils de mise en œuvre : Etudes de danger et surveillance des ouvrages

**Echéancier prévisionnel :**

2018-2020	2021-2023	2024 et +

**Indicateurs de suivi/réussite :**

VTA et visite de surveillance des ouvrages

Définition d'un programme pluriannuel de travaux en cohérence avec les EDD et la surveillance de la CCIN

Réalisation des travaux d'entretiens ponctuels

**Conditions de réussite :**

Financier

Réglementaire

Temps agent

A : UNE ÎLE QUI SE PROTÈGE CONTRE LES RISQUES LITTORAUX SUR LE LONG TERME  
**Fiche action n°A3 : Définir une stratégie de sécurisation des systèmes d'endiguement à long terme en complément de la stratégie actuelle**

ACTION NOUVELLE

Niveau de priorité 2

**Objectifs :**

- Définir la stratégie de défense contre la mer à long terme (horizon 205) en anticipant les conséquences des changements climatiques
- Renforcer la maîtrise domaniale

**Périmètre concerné :** Île de Noirmoutier

**Contexte de l'action :**

La stratégie du PAPI en cours vis-à-vis des ouvrages consiste à conforter et rehausser les ouvrages de la façade Est à une cote de 5,05 mNGF. Cette cote correspond au niveau statique atteint lors de l'événement Xynthia auquel est ajoutée une hauteur de 60 cm en prévision des changements climatiques et une hauteur de 25 cm qui prend en compte l'incertitude sur les niveaux.

Sur la côte Ouest, les études de dangers doivent permettre de se placer à un niveau de protection équivalent en termes de probabilité de survenance. Cette côte, plus exposée aux houles, nécessite d'ajuster les ouvrages en fonction des conditions locales, des spécificités techniques et des phénomènes de run-up et franchissement. Le PGRI prévoit l'intégration de l'intensification des risques littoraux liés au changement climatique. Cette action s'inscrit donc dans ce cadre et en poursuite de la stratégie actuellement menée. Les réflexions aboutiront à des solutions adaptées aux contextes futurs et à engager, dès la seconde partie de la SLGRI, les démarches qui permettront de mettre en œuvre les conditions nécessaires à la mise en œuvre progressive de la stratégie retenue.

**Description de l'action :**

L'action consiste à définir, après mise à niveau des protections dans le cadre de l'action A1, une stratégie qui guide les aménagements et interventions concernant la défense face à la mer sur le long terme, à horizon 2050 et plus.

Une étude sera réalisée en quatre phases principales :

- Diagnostic : reprise des éléments de connaissance établis dans l'action A1 de définition des systèmes d'endiguement et actualisation des VTA.
- Description de scénarios et solutions techniques : au stade actuel de la réflexion, les principaux scénarios à envisager intègrent les options suivantes : surélévation des digues actuelles sans élargissement, élargissement des digues de façon à préparer une surélévation au cours du temps en cas d'élévation significative des sollicitations, défense de second rang avec mobilisation de casiers de submersion pour l'expansion des eaux.
- Analyse multicritères comparative et choix du scénario à mettre en œuvre : sur la base d'indicateurs qu'il conviendra de préciser : efficacité, rapport coût/bénéfices, difficultés techniques, contraintes réglementaires.... L'unité d'analyse est le système d'endiguement.
- Phasage de la stratégie : un phasage prévoira la mise en œuvre par étape des conditions nécessaires à la mise en œuvre du scénario choisi.

Si la stratégie d'élargissement est retenue sur certains systèmes d'endiguement, l'action à mener consistera à définir une politique foncière pour la CCIN. Dans le cas où un élargissement de l'emprise est nécessaire côté mer, une réflexion conjointe avec l'Etat sera conduite pour statuer sur les possibilités d'empiéter sur le Domaine Public Maritime (DPM).

L'action intègre la définition de la solution constructive appropriée à chaque système d'endiguement pour son élargissement et sa capacité à répondre aux nouvelles sollicitations.

Si la stratégie d'édification de digues de second rang est retenue sur certains systèmes d'endiguement, l'action à mener consistera à préciser les solutions constructives de tels ouvrages. Différentes solutions techniques seront comparées sur la base d'une analyse multicritère : implantation, altimétrie, usage (accès), coût, volumes permettant le ralentissement de la submersion marine, sécurité en arrière de la digue, politique foncière.

---

**Lien avec le PGRI :**

Cette action entre explicitement dans le champ de plusieurs dispositions du PGRI :

- 1.2 « Préservation de zones d'expansion des crues et capacités de rétablissement des submersions marines »
- 1.3 « Non aggravation du risque par la réalisation de nouvelles digues »
- 4.2 « Etudes préalables aux aménagements de protection contre les inondations »
- 4.3 « Prise en compte des limites des systèmes de protection contre les inondations »

---

**Lien avec d'autres actions de la SLGRI :**

Cette action est en lien avec l'action A1 (identification des systèmes d'endiguement)

---

**Modalités de mise en œuvre :**

Maître d'ouvrage pressenti CCIN

Partenaires principaux : Etat, Région, Département et prestataires extérieurs

Outils de mise en œuvre : PAPI 2 et suivants

---

**Echéancier prévisionnel :**

2018-2020	2021-2023	2024 et +

---

**Indicateurs de suivi/réussite :**

Stratégie validée

Mise en œuvre des actions par les PAPI successifs

Définition d'une politique foncière

---

**Conditions de réussite :**

Consensus à établir

Réglementaire

Financier

---

A : UNE ÎLE QUI SE PROTÈGE CONTRE LES RISQUES LITTORAUX SUR LE LONG TERME  
**Fiche action n°A4 : Consolider l'observatoire du littoral et poursuivre les travaux de protection des cordons dunaires**

ACTION EXISTANTE A POURSUIVRE

Continu

---

**Objectifs :**

- Maintenir et renforcer l'effort de protection des cordons dunaires par des méthodes douces
- Consolider l'observatoire du littoral de la Communauté de Communes

---

**Périmètre concerné :** île de Noirmoutier

---

**Contexte de l'action :**

Dans un contexte d'intensification des risques littoraux et de changement climatique, l'aléa « érosion du trait de côte » fait l'objet d'un diagnostic documenté dans le cadre du PAPI, et figure également dans les documents constitutifs du PPRL. Cet aléa est en toute logique absent des études de dangers qui s'intéressent aux ouvrages de protection de type digue et perré classé B, ainsi que des études conduites lors de l'élaboration des cartographies du TRI qui s'intéressent spécifiquement à la submersion marine.

La caractérisation de cet aléa (intensité, localisation, etc.) est issue de l'analyse de 4 études structurantes, qui elles-mêmes s'inspirent des travaux et relevés de l'observatoire du littoral :

- étude SAFEGE/CETIS (CCIN, 2004) sur la côte Ouest de l'île de Noirmoutier
- étude DHI (DDTM85, 2008) sur l'ensemble du littoral vendéen
- étude DHI (2008) spécifique à la dune des Eloux
- étude CREOCEAN (1999)

Le PAPI en cours prévoit plusieurs actions qui résultent du diagnostic effectué dans le but de le constituer en 2011. Ainsi les secteurs suivants sont concernés par des travaux de gestion de l'érosion par méthodes douces, rechargement, ou aménagements d'épis :

- sur la commune de l'Épine : les Eloux et le secteur nord
- sur la commune de la Guérinière : les Sables d'Or et la Tresson,
- sur la Commune de Barbâtre : le secteur de la Fosse
- sur la commune de Noirmoutier en l'île : les Sableaux et le secteur l'Hommée – perré des Sénégalais

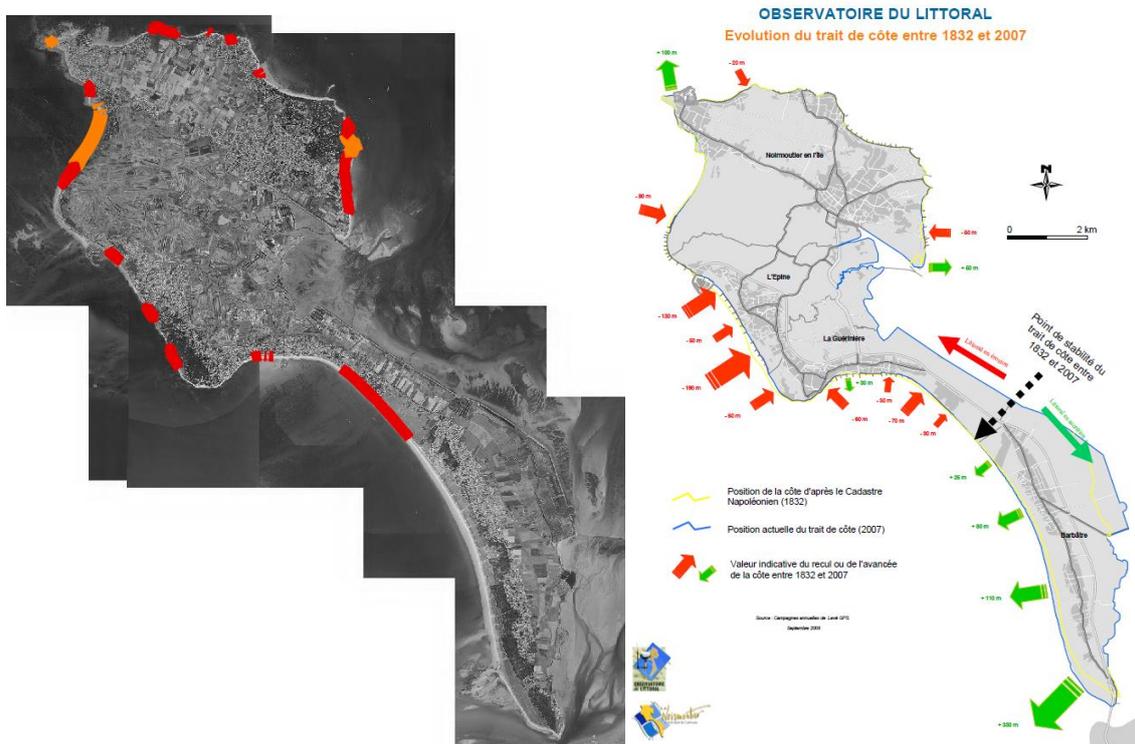
De plus, la CCIN mène chaque année en continuité, une action de gestion des accès plage de manière à préserver les espaces dunaires du piétinement. Cette action auto-financée à hauteur de 25 000 €HT est réalisée en partenariat avec les Communes et l'Office National des Forêts.

Enfin, la CCIN est dotée depuis 1999, d'un observatoire du littoral qui permet, par

l'intermédiaire d'un agent équipé d'outils de mesure de précision, de suivre l'évolution du trait de côte et des stocks de sables autour de l'île de manière périodique. Ces campagnes de mesures systématiques sont complétées, lorsque les événements le nécessitent, par des visites post-tempêtes des situations anormales. La banque de données ainsi constituée permet de :

- connaître la dynamique d'évolution des plages et des dunes sur le long terme
- mesurer les impacts ponctuels des tempêtes
- évaluer l'efficacité des ouvrages

La figure suivante permet de localiser les secteurs d'aléa moyen à fort, définis par la méthodologie PPRL.



Localisation des secteurs d'aléa érosion moyen à fort du PPRL et historique de l'observatoire du littoral

### Description de l'action :

Cette action s'inscrit dans la continuité de l'existant et affirme la nécessité de poursuivre et finaliser les interventions prévues au PAPI telles que décrites ci-dessus dans le contexte. Le Conservatoire du Littoral et l'Office National des forêts seront des partenaires privilégiés.

Elle consiste également à poursuivre le programme annuel de gestion des accès afin d'assurer l'accueil des promeneurs de manière à limiter l'impact du piétinement.

Enfin, l'action prévoit la consolidation de l'observatoire du littoral. Une coopération avec l'Observatoire Régional des Risque Côtiers (OR2C) résultant d'un partenariat entre l'Université de Nantes, la Région des Pays de la Loire et les observatoires locaux permettra la standardisation des levés topographiques, le partage de données et la mutualisation des moyens de suivi. Il est également prévu d'accroître la visibilité des

résultats de cet observatoire et de renforcer l'outil de base de données.

L'observatoire pourra également permettre de définir les secteurs qui devront être traités en priorité dans le prochain PAPI pour leur vulnérabilité à l'aléa érosion, dans la continuité de la stratégie actuelle. Certains secteurs sont déjà identifiés notamment à Noirmoutier en l'île : le Veil, la Linière, les Lutins.

---

**Lien avec le PGRI :**

Cette action s'inscrit dans l'approche proposée par l'objectif 4 du PGRI : intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale en particulier la disposition 4.4 qui demande de coordonner les politiques locales de gestion du trait de côte et des submersions marines.

---

**Lien avec d'autres actions de la SLGRI :**

L'action est complétée dans la deuxième phase de la SLGRI par l'action A5 qui établira dans le cadre d'un nouveau PAPI une stratégie de gestion du trait de côte. Elle est également en lien direct avec l'action B3 dont les objectifs sont de renforcer les efforts de surveillance et de prioriser les secteurs du trait de côte à surveiller. L'observatoire constitue un moyen mis à disposition de cette action.

---

**Modalités de mise en œuvre :**

Maîtres d'ouvrages pressentis : CCIN, ONF, Communes, OR2C

Partenaires principaux : Etat, Région, Département, ONF, Conservatoire du littoral et prestataire extérieur

Outil de mise en œuvre : fin du PAPI 1, observatoire, programme spécifique (cordons dunaires)

---

**Echéancier prévisionnel :**

2018-2020	2021-2023	2024 et +

---

**Indicateurs de suivi/réussite :**

Fin du PAPI 1

Observatoire

Investissement annuel et travaux

---

**Conditions de réussite :**

Consensus à établir

Technique

Réglementaire

Financier

---

A : UNE ÎLE QUI SE PROTÈGE CONTRE LES RISQUES LITTORAUX SUR LE LONG TERME  
**Fiche action n°A5 : Conforter la stratégie de gestion durable du trait de côte par une vision globale du territoire**

ACTION EXISTANTE A POURSUIVRE

Niveau de priorité 2

**Objectifs :**

- Etablir une stratégie de gestion du trait de côte
- En fonction des choix, définir un plan de gestion des sédiments pour le territoire

**Périmètre concerné :** île de Noirmoutier

**Contexte de l'action :**

Les côtes de l'île de Noirmoutier comptent des ouvrages divers de lutte contre l'érosion du trait de côte et qui peuvent indirectement participer à la limitation des débits de franchissement (cas par exemple des épis).

Le tableau présenté ci-après fait état des linéaires d'ouvrages (naturels ou artificiels) recensés le long des côtes de l'île de Noirmoutier. Il est issu d'une analyse de la base des ouvrages tenue par la CCIN.

Le perré est un ouvrage de lutte contre l'érosion ayant pour objectif la fixation du trait de côte. Les épis sont des ouvrages de lutte contre l'érosion ayant pour objectif le blocage ou la régulation du transit sédimentaire. Les défenses douces sont mises en place en collaboration entre la CCIN et l'ONF par le biais d'un programme annuel.

	Nbre	Linéaire km
Ouvrages transversaux (Epis)	88	5
Ouvrages longitudinaux (Perrés, Murs, Pieux)	122	18
Défenses douces		9

Linéaire d'ouvrages de lutte contre l'érosion

L'action résulte d'une opportunité identifiée dans l'analyse : la SLGRI permet de mettre en cohérence les dispositifs de prise en compte des risques inondation.

**Description de l'action :**

L'action consiste à réaliser un diagnostic, puis comparer et choisir le scénario le mieux adapté. Pour cela, les résultats des modèles hydro-sédimentaires existants seront repris. Les données les plus récentes seront intégrées, en particulier les profils de plage de l'observatoire local et les informations sur les houles. Les événements de référence feront l'objet d'une analyse détaillée : houle, courant, niveau statique, niveau de plage initial. Les éléments issus des travaux de l'Observatoire Régional des Risques Côtiers en région Pays de la Loire (OR2C) seront intégrés en partenariats. L'objectif sera de mettre en évidence les secteurs sensibles à différents pas de temps selon une évolution qui peut être plus ou moins rapide selon les contextes hydrosédimentaires. Il sera également nécessaire d'identifier les points de vigilances critiques à court terme.

Les scénarios seront bâtis à partir d'une évaluation des aménagements réalisés sur l'île (au travers de l'action A4) et un retour d'expérience des techniques de défense douce et des mesures de gestion des bandes côtières sur d'autres secteurs littoraux aux contextes voisins. Différentes techniques ont été utilisées sur l'île : rechargement de sable, mises en défends, pieux... D'autres techniques utilisées en dehors du territoire n'ont jamais été testées (cas de l'Ecoplage par exemple).

Cette gestion doit intégrer les évolutions liées au changement climatique. La stratégie doit intégrer notamment les sollicitations, la nature de la protection naturelle, les aménagements existants, les usages et les enjeux proches. Le Conservatoire du Littoral et l'Office National des forêts seront intégrés à la réflexion.

Des critères d'appréciation seront identifiés : évolution du trait de côte, niveau de protection, zone protégée et les enjeux, impact sur l'évolution hydrosédimentaire, mise en valeur des espaces littoraux, évolution de l'efficacité des scénarios à l'échelle de 10 et 30 ans et compte tenu de l'évolution morphologique du site.

Plus largement, cette réflexion sera l'occasion d'envisager par secteurs différents modes de gestion : l'évolution naturelle surveillée, l'accompagnement des processus naturels, la lutte active contre l'érosion.

En fonction de la stratégie retenue, il pourra être nécessaire d'établir un plan de gestion des sédiments. Ce plan intégrera toutes les contraintes des zones potentielles d'emprunt à l'échelle régionale. Une mutualisation avec des approches faites par d'autres collectivités en particulier celles faisant partie du territoire continental du TRI sera recherchée. Le Département de la Vendée sera également un partenaire privilégié pour s'interroger sur la gestion du sable dragué au sud de l'île pour permettre l'accès au chenal de liaison avec l'île d'Yeu.

---

#### **Lien avec le PGRI :**

Cette action s'inscrit dans l'approche proposée par l'objectif 4 du PGRI : intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale en particulier la disposition 4.2 qui demande de bien apprécier les effets prévisibles d'un aménagement de protection sur les enjeux humains et financiers et de justifier le projet selon une approche multicritères.

---

#### **Lien avec d'autres actions de la SLGRI :**

Cette action est en lien avec l'action A4 (observatoire du littoral).

---

#### **Modalités de mise en œuvre :**

Maître d'ouvrage pressenti : CCIN, ONF, Communes, OR2C

Partenaires principaux : Etat, Région, Département, ONF, Conservatoire du littoral et prestataire

Outil de mise en œuvre : PAPI 2

---

#### **Echéancier prévisionnel :**

2018-2020	2021-2023	2024 et +

---

**Indicateurs de suivi/réussite :**

Stratégie de gestion du trait de côte validée à partir de données hydrosédimentaires  
Observatoire  
Investissement annuel et travaux

---

**Conditions de réussite :**

Consensus à établir  
Technique (acquisition de données)  
Réglementaire  
Financier

---

**B : UNE ÎLE QUI S'ORGANISE POUR LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS EN CAS DE CRISE**

**Fiche action n°B1 : Structurer et renforcer la connaissance des événements historiques locaux et favoriser les RETEX**

ACTION EXISTANTE A POURSUIVRE

Niveau de priorité 1

**Objectifs :**

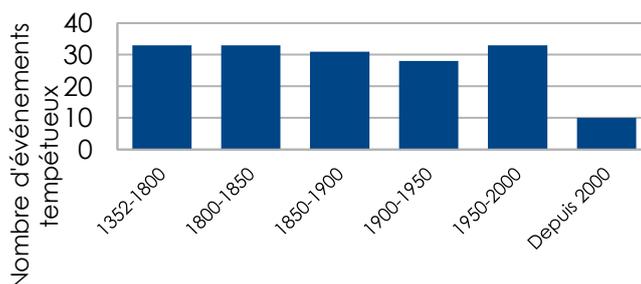
- Développer la connaissance des événements marins impactant le territoire

**Périmètre concerné :** Île de Noirmoutier

**Contexte de l'action :**

La connaissance des événements passés est riche d'enseignements pour anticiper les événements et leurs conséquences. L'île de Noirmoutier recense plusieurs événements météo-marins ayant engendré des dégâts d'ouvrages complétés parfois, de dégâts sur des enjeux matériels. Un étudiant engagé en 2017 au sein de la CCIN a permis d'établir une base de données organisée et le recensement des événements historiques.

**Répartition dans le temps des événements tempétueux ayant impacté l'île depuis 1800**



**Description de l'action :**

L'action consistera à compléter et renseigner une base « retour d'expériences » historique et contemporaine reprenant l'ensemble des événements passés (conditions météorologiques, dégâts, submersions, surveillance mise en place, travaux éventuels). Une typologie d'événements sera identifiée. A cette typologie, sera associé le type de sollicitations ayant engendré les désordres en fonction des données enregistrées ou rejouées par modélisation.

Les événements seront classés selon cette typologie et décrits de manière la plus précise possible avec les moyens de mesures et le suivi qualitatif le long de la côte :

- *marégraphe local*
- *houlographe proche côtier (installation prévue action B2)*
- *houlographes du SHOM*
- *échelles à marée du Morin et de l'Herbaudière*
- *données synthétiques fournies par Météo France et le SHOM : data.shom.fr par exemple*
- *photographies des franchissements*

- *croisement avec les informations concernant le suivi des ouvrages et du trait de côte*
- *différentes sources d'archives (dont celles des Amis de Noirmoutier)*

La base de données sera en partie accessible au public sur le site Internet de la CCIN.

---

**Lien avec le PGRI :**

Cette action entre explicitement dans le champ de plusieurs dispositions du PGRI :  
5.2 « Information apportées par les SLGRI »,  
6.1 « Prévision des inondations »,  
6.4 « Retour d'expérience ».

---

**Lien avec d'autres actions de la SLGRI :**

Cette action est en lien avec l'action B2 qui se propose d'affiner les modèles météo marins et d'en tirer un outil de vigilance opérationnel, et avec l'action C1 dans le but de maintenir la culture du risque par la sensibilisation des populations.

---

**Modalités de mise en œuvre :**

Maître d'ouvrage pressenti : CCIN  
Partenaires principaux : CCIN (régie + stagiaire), CEREMA  
Outil de mise en œuvre : PAPI 1

---

**Echéancier prévisionnel :**

2018-2020	2021-2023	2024 et +

---

**Indicateurs de suivi/réussite :**

Lancement stage - rendu stage  
Mise en ligne de la base de données  
Coopération avec partenaires spécialisés dans l'archivage  
Rapport annuel et après chaque événement

---

**Conditions de réussite :**

Temps agent  
Vérification des données

---

**B : UNE ÎLE QUI S'ORGANISE POUR LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS EN CAS DE CRISE**

**Fiche action n°B2 : Localiser les prévisions météo-marines au plus près du territoire**

ACTION NOUVELLE

Niveau de priorité 2

**Objectifs :**

- Acquérir les données physiques locales
- Affiner les modèles météo-marins

**Périmètre concerné :** TRI Noirmoutier-Saint Jean de Monts

**Contexte de l'action :**

Le diagnostic met en évidence le fait que les procédures d'alerte « Vagues Vigilance Submersion », déclenchées à l'échelle départementale à partir des données du marégraphe des Sables d'Olonne, peuvent selon le contexte météo-marin ne pas être adaptées à l'île de Noirmoutier.

Or, une information non adaptée peut engendrer au fur et à mesure du temps, une diminution de la mobilisation des acteurs de la gestion de crise. Il y a donc lieu de localiser les prévisions au plus proche du territoire. L'installation en 2014 d'un marégraphe dans le port de l'Herbaudière est déjà un outil précieux d'acquisition de données.

**Description de l'action :**

Il s'agit de disposer en temps réel des informations qui permettront de suivre les événements tempétueux et d'interpréter l'événement après survenance, pour affiner la « Vagues Vigilance Submersion ».

Cette action prévoit en premier lieu de renforcer l'équipement des alentours du territoire des outils d'enregistrement des données :

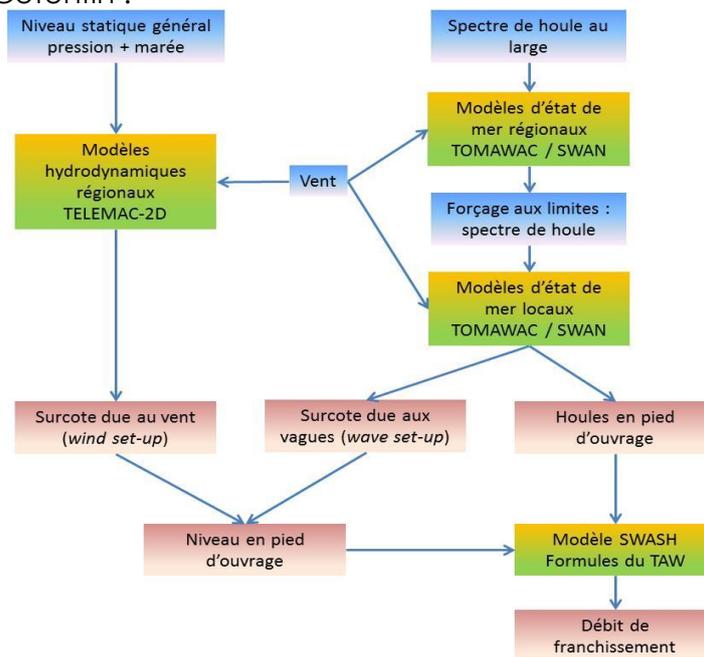
- l'installation d'un houlographe et la mise en place d'une interface de stockage et de consultation des données temps réel (objectif : amélioration des connaissances, en lien avec l'observatoire du littoral et prévention dans le cadre de la veille littorale)
- l'équipement sur l'écluse du Moulin à Noirmoutier-en-l'île d'un marégraphe permettant la diffusion en temps réel du niveau local de la mer.

L'implantation du houlographe résultera des analyses concernant les modèles météo-marins. Les prescriptions techniques pourront résulter des collaborations avec les services du SHOM afin de favoriser la synergie des moyens de suivi déployés à l'échelle régionale. Cette action est portée par l'Observatoire Régional des Risques Côtiers en région Pays de la Loire (OR2C).

Il s'agit ensuite de disposer d'un modèle capable à partir d'informations locales et des bases de données mises à disposition des services nationaux et régionaux de prévoir localement les niveaux statiques et les houles. Les données d'entrée minimales sont la pression, la houle au large et en proche côtier, les conditions de vent et la marée.

Un ensemble de modèle doit être calé : modèle de houle calé sur les houles au large et en proche côtier, modèle de vent et de surcote anémométrique, modèle de

propagation en pied d'ouvrage : simulation du set-up et des franchissements.  
On pourra s'inspirer des modèles mis en œuvre dans le cadre d'outils de vigilance comme dans le Cotentin :

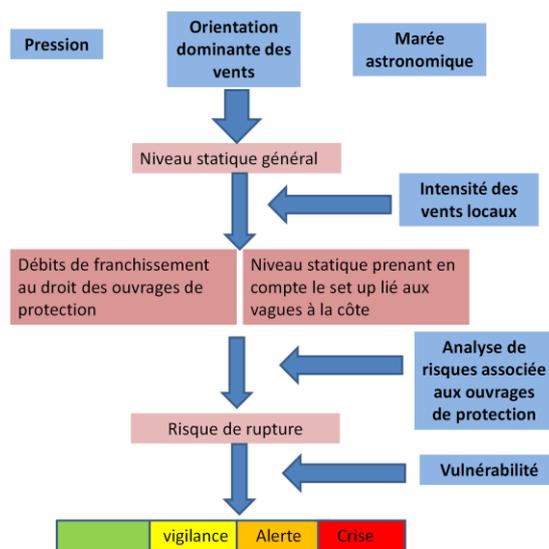


L'accueil d'un doctorant permettrait de mettre en œuvre les outils les plus performants et de les adapter au contexte local. Le calage et la validation sur des observations sont fondamentaux.

Enfin, à partir de la modélisation des événements marins, de l'estimation des sollicitations au droit des ouvrages et des éléments composant le trait de côte, de la connaissance des zones sensibles associées à chaque type d'événement tempétueux, on statuera sur la faisabilité d'un outil de vigilance.

Les niveaux d'alerte seront associés soit à des niveaux statiques prévus, soit à des débits de franchissement estimés, soit à des paramètres intégrateurs qu'il conviendra de préciser (pour les cordons dunaires notamment). Il s'agira également d'identifier les seuils par systèmes d'endiguement à partir des résultats des études de dangers. Trois niveaux d'alerte pourraient être identifiés. On pourra s'inspirer du logigramme page suivante pour réaliser l'outil.

L'outil peut être un tableur excel associé à une base de données cartographique qui permettrait de fournir pour chaque point référencé du littoral une estimation du risque. Cet outil est appelé à être partagé avec les acteurs de la gestion de crise. Un outil d'échange par l'intermédiaire d'un site web dédié sera construit.



Une réflexion sera menée en collaboration à l'échelle du TRI dans la mesure où l'amélioration des prévisions marines pourrait dans un premier temps s'opérer à une échelle plus large que celle de l'île, à savoir le Nord-Ouest Vendée.

#### Lien avec le PGRI :

Cette action entre explicitement dans le champ de la disposition 6.1 du PGRI « Prévision des inondations ».

#### Lien avec d'autres actions de la SLGRI :

Cette action est en lien avec l'action B1 (RETEX) et fournit des informations pour prioriser les secteurs du trait de côte à surveiller selon les conditions météo-marines (action B3). Elle constitue un moyen pour améliorer la gestion de crise (B4, B5).

#### Modalités de mise en œuvre :

Maîtres d'ouvrage pressentis : CCIN, OR2C, Communes, TRI

Modalités : OR2C, CCIN, SHOM, Météo France, Etat

Outils de mise en œuvre : PAPI 2 et OR2C

#### Echéancier prévisionnel :

2018-2020	2021-2023	2024 et +

#### Indicateurs de suivi/réussite :

Mise en place d'appareils de mesures

Développement de modèle adapté au territoire

Mise en place de partenariats pour le co-financement.

Outils opérationnels

Accueil d'un doctorant ?

#### Conditions de réussite :

Financier

Technique

Projet de R&D

B : UNE ÎLE QUI S'ORGANISE POUR LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS EN CAS DE CRISE

**Fiche action n°B3 : Perfectionner la surveillance des côtes et assurer l'intervention d'urgence**

ACTION EXISTANTE A POURSUIVRE

Niveau de priorité 1

**Objectifs :**

- Renforcer les efforts de surveillance des ouvrages
- Prioriser les secteurs de trait de côte à surveiller selon les conditions météo marines
- Consolider les outils d'interventions d'urgence

**Périmètre concerné :** Île de Noirmoutier

**Contexte de l'action :**

Le système d'astreinte mobilise depuis 2011, 4 agents de la CCIN. Le planning est arrêté annuellement à partir de la connaissance des périodes de coefficients de marée supérieurs à 70. Ce système d'astreinte de la CCIN est doublé d'un équivalent au niveau des communes (les informations sont remontées à la CCIN). L'organisation mise en place permet une détection rapide des dommages aux ouvrages. Un marché à bons de commande permet d'enclencher rapidement les travaux d'urgence à réaliser pour renforcer les ouvrages fragilisés. Les interventions sont possibles dès la marée basse faisant suite à la tempête. Un stock d'enrochements et de sacs de sable est disponible sur l'île à des fins d'intervention d'urgence.

**Description de l'action :**

L'action consiste à affirmer le dispositif mis en place et à clarifier l'organisation intercommunale et communale afin de les rendre le plus efficaces possible.

Le diagnostic des désordres observés sur les ouvrages demande une formation adaptée : processus menant aux dysfonctionnements, signes annonciateurs de l'apparition de tel ou tel processus (tassement, lien avec les ouvrages traversants, infiltration, mouvements,...). L'action prévoit une formation des agents et élus communaux pour améliorer l'évaluation des situations rencontrées.

Par ailleurs, les retours d'expérience, le suivi du trait de côte et les modèles météo-marins permettront de prioriser les secteurs de trait de côte à surveiller en cas de tempête. Il est prévu de mettre en place un outil automatisé d'aide à la surveillance du trait de côte en cas d'alerte. Il s'agit d'une analyse croisée qui mêle des informations qualitatives, des résultats de modélisation et des expertises techniques. Les paramètres qui pourront entrer en jeu sont les suivants :

- *Paramètres physiques : recul du trait de côte constaté, débits de franchissements calculés, altimétrie, évolution du profil de l'estran, végétalisation des cordons dunaires, processus de rupture des endiguements*
- *Enjeux proches : vulnérabilité des terrains en arrière de la zone,*
- *Périmètre protégé associé : périmètre identifié associé au système d'endiguement auquel se rattache le site.*

Enfin, les marchés à bons de commande pour les interventions en cas d'urgence doivent être pérennisés et généralisés aux interventions basées sur les techniques de

défense douce (gestion du trait de côte). Les conditions de mise en œuvre des travaux d'urgence doivent être établies : accès, matériaux disponibles, techniques recommandées.

---

**Lien avec le PGRI :**

Cette action entre explicitement dans le champ de plusieurs dispositions du PGRI :  
4.3 « Prise en compte des limites des systèmes de protection contre les inondations »,  
4.5 « Unification de la maîtrise d'ouvrage et de la gestion des ouvrages de protection »

6.1 « Prévision des inondations »,

6.2 « Mise en sécurité des populations ».

---

**Lien avec d'autres actions de la SLGRI :**

Cette action est en lien avec les autres actions relatives à l'amélioration de la gestion de crise en fournissant les moyens d'anticiper l'événement (actions B1, B2, B4).

---

**Modalités de mise en œuvre :**

Maître d'ouvrage pressenti : CCIN et Communes

Partenaires principaux : CCIN (régie + prestataires), Communes

Outils de mise en œuvre : PAPI 1 et 2, marché de travaux d'urgence

---

**Echéancier prévisionnel :**

2018-2020	2021-2023	2024 et +

---

**Indicateurs de suivi/réussite :**

Actualisation d'un protocole de surveillance (VVS et autres)

Cartographie des zones prioritaires

Contrat avec prestataire d'intervention d'urgence

Outil opérationnel partagé avec les acteurs (SDIS, gestionnaire de réseaux)

---

**Conditions de réussite :**

Technique

Financement des travaux d'urgence

Clarification des rôles

---

B : UNE ÎLE QUI S'ORGANISE POUR LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS EN CAS DE CRISE

**Fiche action n°B4 : Renforcer la préparation à la crise par la formation des acteurs et mettre à disposition les moyens adaptés**

ACTION EXISTANTE A POURSUIVRE

Continu

### Objectifs :

- Assurer la coordination des PCS entre les communes,
- Former les différentes strates publiques de la gestion de crise,
- Vérifier l'opérationnalité des moyens de gestion de crise par des exercices adaptés à plusieurs situations critiques,
- Améliorer les communications en temps de crise,
- Assurer l'équipement des services en charge de la gestion de crise,
- Informer et accompagner l'ensemble des acteurs dans la rédaction de leur plan de gestion de crise.

**Périmètre concerné :** Île de Noirmoutier et TRI Noirmoutier-Saint Jean de Monts

### Contexte de l'action :

Le territoire a effectué deux exercices récents de préparation à la gestion d'une alerte submersion par le déclenchement des PCS. Le premier a eu lieu en 2015 et concernait la commune de Noirmoutier-en-l'île. Le second, réalisé en novembre 2017, a été déclenché sur les quatre communes simultanément. Ces exercices ont été réalisés en collaboration avec les services de la Préfecture de la Vendée et du SDIS. Les retours d'expérience de ces exercices sont formateurs et très profitables à l'amélioration continue de la préparation.

Par ailleurs, l'étude d'Impact du PAPI sur la Santé (EIS) réalisée en 2016, fait un état des dispositifs de gestion de crise existants. Elle constate :

- *de fortes hétérogénéités de connaissances, expériences et mémoire du risque selon les acteurs*
- *des DICRIM et des PCS peu connus, voire inconnus, et donc peu appropriés par la population*
- *des inégalités communales en matière de politique d'information, de diffusion et d'accessibilité des DICRIM et des PCS*
- *des actions qui s'appuient sur de la transmission d'informations plutôt que sur de réelles coopérations qui contribueraient au renforcement de la capacité à agir des habitants. En outre, de tels dispositifs ne valorisent pas une approche participative mobilisant les dynamiques sociales existantes (associations notamment)*

L'action répond à deux objectifs : améliorer la vérification de l'opérationnalité des dispositifs de gestion de crise, et améliorer les outils existants pour la gestion de crise à une échelle communale en les harmonisant à l'échelle de l'île.

### Description de l'action :

La gestion de crise, au travers des PCS, est de la compétence du Maire. Le Préfet organise la gestion de crise à l'échelle globale. L'action consiste à donner à la CCIN un rôle de coordination, afin d'assurer une mutualisation efficace des moyens des

communes et de la CCIN. Une réflexion sur une mutualisation qui intégrerait l'ensemble des communes continentales du TRI sera menée.

Une plus grande efficacité passe aussi par la formation :

- Elus des communes : formation sur l'utilisation des outils de prévision et de connaissance des conditions météo
- Services communaux sur l'action de la CCIN (Observatoire du littoral, points sensibles, programme de défense douce)
- Réserves communales : valider l'intérêt des réserves communales et en fonction, envisager leur renforcement et préciser l'organisation les concernant

Il y a lieu également de vérifier l'opérationnalité des moyens de gestion de crise par des exercices adaptés à plusieurs situations critiques :

- Exercice partiel : vérification de certains postes du PCS
- Exercice PCS : déclenchement du PCS avec ses membres + réserve communale + habitants
- Exercice d'urgence de la Communauté de Commune (service Gestion du Littoral + entreprise d'intervention) avec évaluation des capacités d'intervention sur l'île.

Les ateliers de concertation réalisés dans le cadre de la SLGRI ont conclu que la communication entre les services de secours et les collectivités pouvait poser problèmes puisque la radio est utilisée par les services de secours, moyen qui n'est pas utilisé par les collectivités. Plus généralement, l'action B4 se propose de structurer la communication entre les différents acteurs de la gestion de crise, y compris les acteurs économiques et les gestionnaires de réseaux. Le droit français entrave la possibilité d'envoi généralisé de SMS au travers des bornes GMS des opérateurs contrairement à ce qui se pratique dans d'autres pays. Cette question pourrait utilement être relayée vers le ministère.

L'action vise également à s'assurer que les équipements sont adaptés aux conditions qui seraient rencontrées sur le terrain en cas de crise.

L'action B4 intègre également certaines des actions de l'axe 3 du PAPI : appui aux ERP pour la réalisation de leur PPMS, appui aux collectivités et aux entreprises pour réaliser leur PCA, appui aux particuliers pour réaliser leur PFMS.

---

#### **Lien avec le PGRI :**

Cette action répond aux dispositions 5.4, 5.5 et 5.6 du PGRI : informations à l'initiative du Maire dans les communes couvertes par un PPR, promotion des plans familiaux de mise en sécurité, informations à l'attention des acteurs économiques.

---

#### **Lien avec d'autres actions de la SLGRI :**

Cette action entre explicitement dans le champ de plusieurs dispositions du PGRI : divers dispositions de l'objectif 5 : Améliorer la connaissance et la conscience du risque inondation

2.4 « Prise en compte du risque de défaillance des digues »

4.3 « Prise en compte des limites des systèmes d'endiguement »

6.2 « Mise en sécurité des populations »

---

#### **Modalités de mise en œuvre :**

Maîtres d'ouvrage pressentis : Communes et CCIN

---

Partenaires principaux : CCIN, Communes, Etat, SDIS, Acteurs de la gestion de crise  
Outils de mise en œuvre : PAPI 1 et 2, PCS

---

**Echéancier prévisionnel :**

2018-2020	2021-2023	2024 et +

---

**Indicateurs de suivi/réussite :**

PCS actualisés régulièrement

Réalisation d'exercices réguliers et RETEX

Implication des gestionnaires de réseaux, acteurs économiques, responsables d'ERP, référents quartier, population

Investissement dans les moyens de gestion de crise

---

**Conditions de réussite :**

Temps agent

Financier (absence financement PAPI)

---

B : UNE ÎLE QUI S'ORGANISE POUR LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS EN CAS DE CRISE

**Fiche action n°B5 : Améliorer en continu la connaissance des enjeux sur le territoire en préparation à une crise**

ACTION EXISTANTE A POURSUIVRE

Continu

**Objectifs :**

- Améliorer la cartographie des enjeux présents sur l'île quelque soit l'événement
- Mise à jour et partage des bases de données

**Périmètre concerné :** Île de Noirmoutier

**Contexte de l'action :**

La connaissance des enjeux présents sur le territoire et susceptibles d'être impactés par une submersion, représente une aide à la décision en cas de crise. L'action pourra contribuer à l'implication de certains acteurs de la gestion de crise dont les gestionnaires de réseaux. Un manque en matière de mobilisation a été en effet pointé. Plus globalement, cette action est un moyen d'améliorer les dispositifs de gestion de crise.

**Description de l'action :**

Il s'agit de partager avec l'ensemble des acteurs de la gestion de crise une carte des enjeux qui puisse servir de base à la préparation de la crise. Il s'agit en particulier d'identifier :

- les établissements stratégiques et sensibles
- les réseaux de première nécessité
- les accès
- les zones sensibles dont les installations polluantes
- les zones de repli/rassemblement
- les activités économiques
- le patrimoine
- les ERP
- la population vulnérable

La connaissance de l'ensemble des enjeux de l'île sera consolidée.

De plus, les fonds de carte qui serviront à la délimitation des secteurs vulnérables résulteront des cartes existantes réalisées dans le cadre des EDD, du PPRL et des scénarios du TRI.

La cartographie sera mise à jour au fur et à mesure de l'évolution de l'occupation des secteurs et intégrée dans les PCS.

**Lien avec le PGRI :**

Cette action répond aux dispositions 5.4, 5.5 et 5.6 du PGRI : informations à l'initiative du Maire dans les communes couvertes par un PPR, promotion des plans familiaux de mise en sécurité, informations à l'attention des acteurs économiques. Cette action, en permettant une connaissance exhaustive des enjeux en cas de crise contribue à

la continuité d'activités des services utiles à la gestion de crise (disposition 6.5), des établissements sensibles dont les établissements médicaux (6.6) et les services utiles à un retour rapide à une situation normale (6.7). Elle participe à l'information vers les acteurs économiques (disposition 5.6) et à la mise en sécurité des populations (disposition 6.2).

---

**Lien avec d'autres actions de la SLGRI :**

Cette action est en lien avec les actions visant à améliorer la gestion de crise.

---

**Modalités de mise en œuvre :**

Maître d'ouvrage pressenti : Communes et CCIN

Partenaires principaux : CCIN, Communes, Etat, SDIS, Acteurs de la gestion de crise

Outils de mise en œuvre : PCS, PAPI 2

---

**Echéancier prévisionnel :**

2018-2020	2021-2023	2024 et +

---

**Indicateurs de suivi/réussite :**

Cartographies et base de données sur les enjeux de l'île partagées avec les acteurs de la gestion de la crise

---

**Conditions de réussite :**

Temps agent

Implication des acteurs de la gestion de crise

---

**B : UNE ÎLE QUI S'ORGANISE POUR LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS EN CAS DE CRISE**

**Fiche action n°B6 : Uniformiser les DICRIM et les partager avec le grand public**

ACTION EXISTANTE A POURSUIVRE

Niveau de priorité 1

**Objectifs :**

- Analyse et mise en cohérence des DICRIM,
- Partage des DICRIM.

**Périmètre concerné :** Île de Noirmoutier

**Contexte de l'action :**

Le DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs) est obligatoire pour les communes figurant dans le dossier départemental des risques majeurs. Le contenu de ce document est réglementé par le code de l'environnement (Article R 125-11 III).

L'analyse des faiblesses a pointé la disparité des budgets annuels communaux et l'absence de subvention pour la mise en œuvre d'actions portant sur la gestion de crise. Il est également mis en avant le besoin d'homogénéisation des consignes indiquées dans les DICRIM.

**Description de l'action :**

Les connaissances de la CCIN sur les aléas et les enjeux du territoire lui permettent d'accompagner les communes dans la rédaction de la partie inondation du DICRIM en respectant les spécificités de chacune d'elles, tout en proposant une description cohérente des processus de submersion marine.

De plus, la CCIN envisage de porter la communication de ces documents en identifiant les moyens divers qui permettent de toucher tous les habitants de l'île : distribution de documents papier dans les boîtes aux lettres des résidents permanents et secondaires, mise en ligne sur les sites internet communaux et intercommunaux, réunions publiques. Une réflexion sur l'intérêt d'un DICRIM destiné aux jeunes sera menée. D'autre part, un travail avec l'Office du Tourisme est nécessaire pour que les informations contenues dans le DICRIM soient rapportées à la population touristique.

**Lien avec le PGRI :**

Cette action répond à deux dispositions du PGRI :

- 4.3 « Prise en compte des limites des systèmes de protection contre les inondations »
- 5.4 « Informations à l'initiative du maire dans les communes couvertes par un PPR »

**Lien avec d'autres actions de la SLGRI :**

Cette action participe à la sensibilisation des populations de l'île et est donc en lien avec l'action C1 dont l'objectif est de développer la culture du risque.

**Modalités de mise en œuvre**

Maîtres d'ouvrage pressentis : Communes et CCIN

Partenaires principaux : CCIN (régie + prestataire) et Communes

Outils de mise en œuvre : PAPI 1

---

**Echéancier prévisionnel :**

2018-2020	2021-2023	2024 et +

---

**Indicateurs de suivi/réussite :**

Mise à jour des DICRIM et partage avec le public

---

**Conditions de réussite :**

Financier

---

C : UNE ÎLE INNOVANTE QUI ASSURE L'AVENIR EN S'ADAPTANT AU RISQUE  
**Fiche action n°C1 : Développer la culture du risque par une stratégie de sensibilisation adaptée aux différents publics**

ACTION EXISTANTE A POURSUIVRE

Continu

**Objectifs :**

- Identifier les différents publics types
- Adapter les outils et vecteurs de sensibilisation
- Former le grand public aux bons réflexes
- Améliorer la visibilité et le caractère pédagogique des repères de crue
- Former les personnels des entreprises aux risques littoraux
- Envisager un lieu fédérateur

**Périmètre concerné :** Île de Noirmoutier et TRI Noirmoutier-Saint Jean de Monts

**Contexte de l'action :**

Au vu de l'évolution de la population sur l'île de Noirmoutier, l'analyse a pointé une difficulté à maintenir la culture du risque. Lorsqu'elle existe, elle est parfois fondée sur la protection collective et le report de la responsabilité de la gestion du risque sur la collectivité. Nonobstant ces considérations, une menace est également pointée en cas de communication anxiogène.

Bien que la population soit sollicitée, l'Etude des Impacts du PAPI sur la Santé (EIS) démontre que les actions de communication actuellement menées manquent d'efficacité. Ainsi le DICRIM n'est pas connu du grand public. De même, la perception du PPRL, dont le rôle est de réglementer l'urbanisme et d'apporter une sensibilisation aux risques auxquels le territoire est soumis, est souvent limitée à son aspect réglementaire.

Les référents quartiers tiennent une place primordiale dans les PCS mais disposent d'une sensibilisation opérationnelle insuffisante.

Les touristes sont relativement peu sollicités, et n'ont pas forcément connaissance des documents disponibles. La sollicitation des acteurs économiques se limite souvent aux professionnels de la mer, qui pourraient subir des pertes économiques importantes en cas d'inondations, mais les gestionnaires de réseaux dont la place est centrale pour la gestion de crise et le retour à la normale ne sont pas encore suffisamment sollicités. L'élaboration de la SLGRI a permis de créer un lien avec ces acteurs. Les responsables d'ERP reçoivent une sensibilisation de la part de la CCIN et des communes. Une clarification des rôles de chacun est souhaitable.

Les agents immobiliers et notaires sont des vecteurs d'information importants entre la législation et la population. A ce jour, ils utilisent les données altimétriques de la CCIN mais il n'existe pas de lien spécifique entre ces acteurs et les collectivités.

**Description de l'action :**

Une communication plus ciblée selon la diversité des acteurs et plus interactive permettrait une meilleure sensibilisation aux risques littoraux. C'est l'objectif de la

présente action.

En dehors des acteurs de la gestion de crise, des enquêtes assez ouvertes pourraient situer le risque inondation dans les préoccupations des publics interviewés. En tout état de cause, la sensibilisation devra être graduée et préparée afin de mettre en œuvre les mesures prévues pour réduire la vulnérabilité des personnes et des biens.

Les outils et vecteurs de communications pourront prendre diverses formes : sensibilisation directe ou indirecte, exposition, conférence, événement, animations, plaquettes, lettre d'information, exposition, site internet, film pédagogique. Un lieu fédérateur tel l'hôtel Jacobsen pourrait constituer une place dédiée à la communication permanente autour des risques littoraux.

Des partenariats seront recherchés avec les associations locales afin que l'information porte largement. Des visites de chantier de protection pourront par exemple être programmées. Un travail en collaboration avec l'office du tourisme et les hébergeurs sera nécessaire pour toucher les populations touristiques.

L'amélioration de la visibilité des repères d'inondation existants et la mise en place de nouveaux repères sont prévues.

Pour les acteurs économiques tels que les entreprises, outre les actions menées dans le cadre de l'action B4, une intégration des questions associées au risque submersion sera proposée dans le panel des compétences des sauveteurs secouristes du travail. La CCIN sera partie prenante pour la définition des compétences jugées prioritaires.

Le recrutement d'un prestataire spécialisé en communication est proposé pour cette action afin de définir une stratégie de sensibilisation graduelle et ciblée, ainsi que les supports les plus adaptés.

---

#### **Lien avec le PGRI :**

Cette action entre explicitement dans le champ de plusieurs dispositions du PGRI :

- 3.1 « Priorité dans les mesures de réduction de vulnérabilité »
- 5.2 « Informations apportées par les SLGRI »
- 5.4 « Informations à l'initiative du maire dans les communes couvertes d'un PPR »
- 5.5 « Promotion des plans familiales de mise en sûreté »
- 5.6 « Informations à l'intention des acteurs économiques »
- 6.2 « Mise en sécurité des populations »

---

#### **Lien avec d'autres actions de la SLGRI :**

Cette action participe à la sensibilisation des acteurs de la gestion de crise en lien avec B4 et B6. Elle permet également de mener dans de bonnes conditions les actions de réduction de la vulnérabilité (C2, C7).

---

#### **Modalités de mise en œuvre**

Maîtres d'ouvrage pressentis : CCIN et Communes

Partenaires principaux : CCIN (Régie + prestataire), Communes, Etat

Outils de mise en œuvre : PAPI 1 et 2, Appel à projets « culture du risque » ministère 2016

**Echéancier prévisionnel :**

2018-2020	2021-2023	2024 et +

---

**Indicateurs de suivi/réussite :**

Stratégie de sensibilisation validée

Suite donnée aux préconisations de l'EIS

Partenariats, montage de projet, programme, outils de sensibilisation pédagogiques

Nombres de personnes par catégories touchées

Nombres d'interventions par an

Nombres d'heures d'interventions par an

Nombres de repères de crue posés

---

**Conditions de réussite :**

Temps agent

Pérennisation des actions

Surinformation

Financier

---

C : UNE ÎLE INNOVANTE QUI ASSURE L'AVENIR EN S'ADAPTANT AU RISQUE  
**Fiche action n°C2 : Réaliser des diagnostics de vulnérabilité des composantes du territoire et favoriser la mise en œuvre des préconisations**

ACTION EXISTANTE A POURSUIVRE

Niveau de priorité 1

**Objectifs :**

- Établir un diagnostic de vulnérabilité des composantes anthropiques du territoire sur la base du PPRL 2015
- Hiérarchiser les mesures de réduction de vulnérabilité
- Engager une étude d'évaluation et de réduction de la vulnérabilité des activités primaires
- Établir un diagnostic de vulnérabilité des secteurs non protégés par des ouvrages collectifs et adapter les solutions de protections
- Définir les zones de vulnérabilités indirectes
- Diminuer la vulnérabilité des biens existants par la réalisation des préconisations

**Périmètre concerné :** Île de Noirmoutier et TRI Noirmoutier-Saint Jean de Monts pour les réseaux

**Contexte de l'action :**

Différentes échelles sont à prendre en compte dans une démarche générale de réduction de la vulnérabilité :

- la parcelle pour diagnostiquer le bâti (habitat, bâtiments publics, établissements sensibles et utiles à la gestion de crise, activités économiques, patrimoine culturel et historique)
- le quartier pour définir des zones éventuelles pour lesquelles les ouvrages collectifs n'apportent pas une protection suffisante
- le territoire pour diagnostiquer les réseaux

Une multitude de mesures de réduction de la vulnérabilité peut alors être proposée et nécessite d'être hiérarchisée pour une mise en place sur le territoire.

La démarche générale des diagnostics de vulnérabilité est la suivante :



DEMARCHE GENERALE (SOURCE CEPRI)

L'ensemble du bâti présent sur l'île est soumis au PPRL avec des obligations

concernant la réalisation de diagnostics de vulnérabilité sur certains biens existants et la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité en fonction de la cote du premier plancher du bâti.

Pour les particuliers et les professionnels (moins de 20 salariés), les mesures rendues obligatoires par le PPRL sont éligibles aux subventions de l'État, et ce dans un délai de 5 ans (soit d'ici 2020 pour l'île de Noirmoutier). Le fonds de prévention des risques naturels majeurs, dit fonds Barnier, peut subventionner la réalisation des travaux de réduction de la vulnérabilité à hauteur de 40% pour les biens à usage d'habitation et 20 % pour les biens à usage professionnel. Le montant de ces travaux ne peut excéder 10 % de la valeur du bien à la date d'approbation du PPRN. Les mesures recommandées ou prescrites sans délai à respecter ne sont pas éligibles à une subvention du fonds Barnier.

L'étude des impacts du PAPI sur la santé (EIS) réalisée par l'ORS en 2017 a souligné les impacts économiques de ces mesures augmentant les inégalités sociales des foyers y étant soumis.

Dans le cas de la vulnérabilité des réseaux, la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité est obligatoire mais aucune subvention n'est actuellement prévue par le fonds Barnier. L'intérêt des diagnostics de vulnérabilité des réseaux est double : connaître la vulnérabilité des réseaux face au risque de submersion, en déduire des zones de vulnérabilité « indirecte » (c'est-à-dire des zones qui ne seraient plus alimentées par les réseaux sans pour autant être inondées).

Sur l'île, les activités primaires représentent un fort enjeu économique et sont situées dans des zones à risque. Ces activités sont notamment, la saliculture, l'ostréiculture et l'aquaculture qui nécessitent la proximité immédiate de l'eau. L'agriculture est également concernée dans la partie sud de l'île. Une étude spécifique devra être menée notamment en lien avec l'action A3 et plus spécifiquement si le scénario de création de bassin d'expansion de crue est retenu dans la mesure où ces activités seront exposées.

---

#### **Description de l'action :**

L'action consiste à réaliser des diagnostics de vulnérabilité pour l'ensemble des composantes du territoire :

- *composantes anthropiques: établissements sensibles, infrastructures et bâtiments publics, activités économiques, réseaux (routes, déchets, électricité...), patrimoine culturel et historique, habitations privées ;*
- *les activités primaires dans les secteurs exposés (conchyliculture, agriculture, saliculture, aquaculture) ;*
- *des secteurs exposés non protégés par des ouvrages collectifs : Vieil, Lutin... (étude du contexte sédimentaire, architecturale...);*
- *zones de vulnérabilité indirectes: zones impactées par le fonctionnement dégradé des réseaux.*

La première étape consistera à finaliser la définition des enjeux à diagnostiquer en fonction du travail élaboré dans le cadre de l'action B5.

En compléments des préconisations organisationnelles et structurelles, les diagnostics serviront à établir les PFMS et PCA (lien avec les actions B4 et C1) et toutes les actions

---

qui favorisent un retour rapide à une situation acceptable. Des priorités d'intervention seront identifiées.

Dans le cadre de cette action, la CCIN pourra accompagner les demandes pour l'obtention des subventions du fonds Barnier et explorera au cas par cas les possibilités de financement complémentaire (dont un soutien financier de la collectivité).

Une animation dans le cadre de l'OPAH (opération pour l'amélioration de l'habitat) est envisagée, avec des financements de l'ANAH (agence nationale de l'habitat) et de la CCIN pour informer les propriétaires et financer des diagnostics.

---

**Lien avec le PGRI :**

Cette action entre explicitement dans le champ de plusieurs dispositions du PGRI : diverses dispositions de l'objectif 3 : Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable

2.8 « Prise en compte des populations sensibles »

2.13 « Prise en compte de l'événement exceptionnel dans l'aménagement d'établissements, installations sensibles à défaut de l'application de la disposition 2.12 »

6.3 « Patrimoine culturel »

---

**Lien avec d'autres actions de la SLGRI :**

B5 pour la cartographie des enjeux

C1 Culture du risque

C4, C5 Urbanisme résilient

C6 continuité d'activité du territoire

---

**Modalités de mise en œuvre :**

Maître d'ouvrage pressenti : CCIN, gestionnaires d'infrastructures et réseaux, propriétaires privés

Partenaires principaux : CCIN (animation), Etat, Région, Département, prestataires.

Outils de mise en œuvre : PAPI 1 et 2, OPAH, PPRL.

---

**Echéancier prévisionnel :**

2018-2020	2021-2023	2024 et +

---

**Indicateurs de suivi/réussite :**

Identification des enjeux prioritaires à diagnostiquer

Consultation et choix prestataire

Diagnostics réalisés

Nombre de demande de financement déposés pour la réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité

C : UNE ÎLE INNOVANTE QUI ASSURE L'AVENIR EN S'ADAPTANT AU RISQUE  
**Fiche action n°C3 : Accompagner les porteurs de documents d'urbanisme dans l'élaboration et leur mise en compatibilité avec les objectifs du PGRI**

ACTION EXISTANTE A POURSUIVRE

Continu

**Objectifs :**

- Auditer les documents d'urbanisme (PLU, SCOT) afin de vérifier leur adéquation avec le PGRI
- Intégrer la Communauté de Communes à l'instruction des permis de construire afin qu'elle émette un avis sur l'adaptation du bâti au risque inondation

**Périmètre concerné :** Île de Noirmoutier

**Contexte de l'action :**

A la suite de la publication du PGRI Loire-Bretagne en 2016, les porteurs de documents d'urbanisme disposent de 3 ans pour mettre leurs documents en conformité avec le PGRI.

D'autre part, les ateliers de concertation mis en place lors de l'élaboration de la SLGRI ont souligné l'importance de la cohérence des documents d'urbanisme entre eux et les difficultés rencontrées face aux contradictions entre les différents règlements (PPRL, sites remarquables notamment).

**Description de l'action :**

L'action consiste à procéder à :

- *La vérification de la compatibilité réglementaire des documents avec le PGRI et de la bonne prise en compte du risque inondation dans les parties textuelles et cartographiques, en particulier :*
- *Les principes de préservation des zones d'expansion des crues non urbanisées (D1-1) et de non-augmentation de la vulnérabilité dans les zones inondables urbanisées*
- *L'interdiction de digues ou remblais en zone inondable qui diminueraient les capacités d'écoulement ou de stockage des eaux sans en compenser les effets (D1-2 du PGRI)*
- *L'identification des zones potentiellement dangereuses, sur lesquelles les dérogations éventuelles au principe d'inconstructibilité doivent être étudiées avec attention (D2-1)*
- *l'existence d'indicateurs de prise en compte du risque inondation (D2-2),*
- *Les mesures prises pour réduire la vulnérabilité du territoire (D2-3)*
- *La prise en compte du risque de défaillance des digues.*
- *La vérification du lien réalisé entre les documents d'urbanisme et les PPR.*

Des recommandations d'amélioration en résulteront.

Cette action vise également à donner à la CCIN un rôle de conseil lors de l'instruction des permis de construire, en particulier en vérifiant que le bâti proposé s'adapte au

risque de submersion local.

---

**Lien avec le PGRI :**

Cette action entre explicitement dans le champ de plusieurs dispositions du PGRI :  
Objectif 1 : préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues et des submersions marines  
Objectif 2 : Planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque  
Objectif 3 : Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable  
Disposition 5.3 « Information apportée par les PPR »

---

**Lien avec d'autres actions de la SLGRI :**

C1 Culture du risque  
C4, C5 Urbanisme résilient  
D2 Observatoire du risque / présentation des mesures et indicateurs

---

**Modalités de mise en œuvre :**

Maître d'ouvrage pressenti : Communes, avec appui CCIN  
Partenaires principaux : CCIN, Communes, Etat  
Outil de mise en œuvre : PAPI 1 et 2, documents d'urbanisme

---

**Echéancier prévisionnel :**

2018-2020	2021-2023	2024 et +

---

**Indicateurs de suivi/réussite :**

Validation des documents d'urbanisme en cours d'élaboration  
Prise en compte du PGRI dans le SCOT et les PLU  
Audit des documents d'urbanisme existants  
Nombre de dossiers de permis de construire instruits par la CCIN pour la partie risque inondation

---

**Conditions de réussite :**

Réglementaire

---

C : UNE ÎLE INNOVANTE QUI ASSURE L'AVENIR EN S'ADAPTANT AU RISQUE  
**Fiche action n°C4 : Promouvoir les projets d'architecture résilients par l'expérimentation et l'innovation dans un contexte de submersion marine**

ACTION NOUVELLE

Niveau de priorité 2

**Objectifs :**

- Engager un dialogue autour des normes constructives et architecturales imposées au bâti et expérimenter des outils par l'innovation
- Organiser un concours d'architectes
- Publier une plaquette « Construire sur l'île de Noirmoutier »

**Périmètre concerné :** Ile de Noirmoutier

**Contexte de l'action :**

Dans le cadre du plan de prévention des risques littoraux (PPRL), des obligations relatives à la réduction de la vulnérabilité sont édictées pour les constructions neuves et pour les biens existants.

- Pour les constructions neuves : les prescriptions dépendent de la cote du terrain naturel (cote plancher minimale, arrimage des cuves, matériaux de constructions, batardeaux etc).
- Pour les biens existants : les prescriptions dépendent du niveau de vulnérabilité (fondée sur la cote du premier plancher). Le PPRL identifie 6 mesures de réduction de la vulnérabilité pour le bâti existant : création d'un niveau refuge, arrimage des cuves de produits polluants ou toxiques, mise hors d'eau ou en site étanche des stockage de polluants, mise en place sur tous les ouvrants et portes d'un dispositif d'ouverture manuel, l'occultation des pénétrations de ventilations et de canalisations par des dispositifs temporaires, pose des clapets anti retour.

Ces obligations sont l'occasion de réfléchir aux moyens les mieux adaptés au territoire pour réduire la vulnérabilité. Ceci étant, les ateliers de concertation menés dans le cadre de l'élaboration de la SLGRI ont pointé des difficultés liées à la superposition des réglementations qui peuvent rendre difficile la mise en œuvre des préconisations (manque de cohérence entre les réglementations concernant la prévention du risque d'inondation et les réglementations concernant le patrimoine architectural).

**Description de l'action :**

Cette action vise à développer un dialogue sous forme de groupe de travail entre les services urbanismes des Communes, des architectes, des spécialistes du risque, le CAUE, et l'État. La CCIN jouera un rôle d'animateur. L'objectif de ce groupe de travail est de définir des solutions innovantes de réduction de la vulnérabilité pour ensuite les tester sur un site représentatif ou/et un bâtiment pilote.

Pour ce faire, un concours d'architecte pourra être organisé. Les codes de l'urbanisme et de l'environnement seront pris en compte.

Les solutions définies ainsi que les prescriptions actuelles du PPRL seront intégrées à la plaquette « Construire sur l'île de Noirmoutier » afin de communiquer auprès du grand public et des professionnels du bâtiment autour de la résilience architecturale des bâtiments.

Plus largement cette action est fondée sur le travail en « mode projet » sur les futurs

projets d'aménagement et d'urbanisme en zone inondable constructible, en associant les différents acteurs (urbanistes, gestionnaires réseaux, spécialiste de prévention du risque inondation, responsables de gestion de crise), afin d'intégrer les objectifs d'amélioration de la résilience au projet dès sa genèse.

Une candidature future au Grand prix national d'aménagement « Comment mieux bâtir en terrains inondables constructibles » pourra être envisagée.

---

**Lien avec le PGRI :**

Cette action entre explicitement dans le champ de plusieurs dispositions du PGRI :  
2.7 « Adaptation des nouvelles constructions »  
3.3 « Réduction des dommages aux biens fréquemment inondés »  
5.6 « Informations à l'attention des acteurs économiques »

---

**Lien avec d'autres actions de la SLGRI :**

C2 Diagnostics de vulnérabilité  
C3 Documents d'urbanisme  
C5 Adaptation des réseaux  
C6 Continuité d'activité et retour à la normale

---

**Modalités de mise en œuvre :**

Maître d'ouvrage pressenti : CCIN et Communes  
Partenaires principaux : Services communaux d'urbanisme, architectes, CAUE, spécialistes du risque, Etat (sous forme d'un groupe de travail)  
Outils de mise en œuvre : appel à projet

---

**Echéancier prévisionnel :**

2018-2020	2021-2023	2024 et +

---

**Indicateurs de suivi/réussite :**

Lancement appel à projets et publication des résultats  
Nombre de réunions du groupe de travail  
Proposition de solutions à l'État  
Publication de la plaquette « Construire sur l'île de Noirmoutier » avec des préconisations liées à la l'adaptation au risque de submersion  
Organisation d'un concours d'architectes  
Participation au Grand prix national de l'aménagement

---

**Conditions de réussite :**

Réglementaire  
Financier

---

C : UNE ÎLE INNOVANTE QUI ASSURE L'AVENIR EN S'ADAPTANT AU RISQUE  
**Fiche action n°C5 : Accompagner l'aménagement de l'espace par une planification de la répartition des infrastructures au sein du territoire**

ACTION NOUVELLE

Niveau de priorité 3

---

**Objectifs :**

- Réduire la vulnérabilité des réseaux au fur et à mesure de leur remplacement
- Sensibiliser la population sur la gestion des eaux pluviales
- Mener une réflexion sur la relocalisation d'enjeux sensibles au sein du territoire

---

**Périmètre concerné :** Ile de Noirmoutier

---

**Contexte de l'action :**

En parallèle des actions réalisées à l'échelle micro (diagnostic de vulnérabilité des bâtiments notamment), une réflexion à l'échelle de l'île de Noirmoutier est indispensable à l'approche systémique de la gestion des risques.

Ainsi, en complément de la mesure C2 de diagnostic de vulnérabilité, les infrastructures et réseaux indispensables en gestion de crise et post crise (notamment : électricité, énergie, chauffage, transport, communication,..) doivent être sécurisés.

D'autre part, la gestion de l'eau pluviale et l'imperméabilisation des sols ont des effets sur la gestion du risque de submersion marine. Actuellement, des prescriptions relatives à la gestion des eaux pluviales figurent dans les Plans Locaux d'Urbanisme mais sont peu détaillées et parfois méconnues du grand public.

Enfin, lorsque les diagnostics de vulnérabilité mettent en exergue des préconisations trop lourdes financièrement ou techniquement pour réduire la vulnérabilité d'un bâtiment ou d'une infrastructure, une réflexion sur la relocalisation de cet enjeu sur l'île peut s'avérer bénéfique.

---

**Description de l'action :**

Trois sous actions sont proposées :

- 1. Réduire la vulnérabilité des réseaux au fur et à mesure de leur remplacement : les ouvrages neufs ou les remplacements d'équipements sensibles existants sont conçus ou modifiés pour permettre la continuité de service nominale ou a minima dégradée et faciliter le retour à la normale. Cette sous-action est menée par les gestionnaires de réseaux directement, une sensibilisation sera mise en place par la CCIN.*
- 2. Sensibiliser la population sur la gestion des eaux pluviales : une communication sur les méthodes de gestion des eaux pluviales à la parcelle sera proposée afin de sensibiliser le grand public (par exemple sous la forme d'une plaquette « gérer les eaux pluviales sur l'île de*

Noirmoutier »). Des documents spécifiques pourront également être ajoutés dans les PLU qui n'en disposent pas.

3. Mener une réflexion sur la relocalisation d'enjeux sensibles au sein du territoire : en fonction des résultats des diagnostics de vulnérabilité (C2), des réflexions seront menées pour envisager la relocalisation de certains enjeux au sein du territoire afin de diminuer leur vulnérabilité.

---

**Lien avec le PGRI :**

Cette action entre explicitement dans le champ de plusieurs dispositions du PGRI :  
Diverses dispositions de l'objectif 2 : Planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque

3.2 « Prise en compte de l'événement exceptionnel dans l'aménagement d'établissements, installations sensibles »

3.7 « Délocalisation hors zone inondable des enjeux générant un risque important »

3.8 « Devenir des biens acquis en raison de la gravité du danger encouru »

---

**Lien avec d'autres actions de la SLGRI :**

C2 Diagnostics de vulnérabilité

C3 Documents d'urbanisme

C6 Continuité d'activité et retour à une situation acceptable

---

**Modalités de mise en œuvre :**

Maîtres d'ouvrage pressentis : CCIN, Communes, Gestionnaires réseaux

Partenaires principaux : Services communaux d'urbanisme, architectes, CAUE, spécialistes du risque, Etat (sous forme d'un groupe de travail), Gestionnaires de réseaux

Outil de mise en œuvre : SLGRI

---

**Echéancier prévisionnel :**

2018-2020	2021-2023	2024 et +

---

**Indicateurs de suivi/réussite :**

Nombre de réunions du groupe de travail

Prise en compte du risque inondation dans les nouveaux équipements sensibles de réseau ou leur remplacement

Au long terme : déplacement d'enjeux exposés au sein du territoire insulaire

---

**Conditions de réussite :**

Stratégie de territoire

Mobilisation des acteurs (notamment gestionnaires réseaux)

Réglementaire

Financier



C : UNE ÎLE INNOVANTE QUI ASSURE L'AVENIR EN S'ADAPTANT AU RISQUE  
**Fiche action n°C6 : Se donner les moyens nécessaires à la continuité de l'activité du territoire et diminuer le temps de retour à la normale**

ACTION NOUVELLE

Niveau de priorité 2

**Objectifs :**

- Anticiper l'organisation post-événement par des procédures adaptées
- Élaborer un plan d'actions des gestionnaires de réseaux
- Mutualiser les équipements de remise en activité par zone d'activités
- Accompagner les habitants dans la gestion des périodes post-crisis

**Périmètre concerné :** Île de Noirmoutier

**Contexte de l'action :**

Lors d'une inondation, le maintien de l'activité, si besoin en mode dégradé, et la réduction du temps de retour à une situation acceptable permettent de réduire le coût des inondations ainsi que les impacts sociaux de l'événement.

Lors des ateliers de concertation mis en place pour l'élaboration de la SLGRI, une forte demande de la part des acteurs économiques et des gestionnaires de réseaux a été émise en ce sens.

**Description de l'action :**

Quatre sous actions sont proposées :

1. *Anticiper l'organisation post-événement par des procédures adaptées :*
  - *Accompagner les acteurs dans la préparation de leur PCA (entreprises, services publics, ERP)*
  - *Hiérarchiser les composantes de la résilience (de l'intérêt général à l'intérêt privé) notamment pour l'accès aux réseaux en cas de fonctionnement dégradé, en lien avec le travail réalisé dans le cadre du dispositif ORSEC par la préfecture*
  - *Gérer les pollutions et les dépôts de flottants*
2. *Élaborer un plan d'actions des gestionnaires de réseaux pour clarifier les interdépendances et hiérarchiser l'action de chacun, en lien avec les services de la Préfecture*
3. *Mutualiser les équipements de remise en activité par zone d'activités (pour le ressuyage et la manutention), suite aux besoins identifiés à l'occasion des diagnostics de vulnérabilité (C2) et de l'élaboration des PCA*
4. *Accompagner les habitants dans la gestion des périodes post crises : aide à la rédaction des dossiers pour les assurances, mise à disposition de moyen et de personnel pour nettoyer les zones inondées*

Les PCA et plans d'urgence des infrastructures critiques et des enjeux sensibles pour la gestion de crise et le retour à la normale, ainsi que les plans d'action réseaux et les questions d'interdépendance réseaux devront être testés lors des exercices de gestion de crise (B4), dont certains devront intégrer des simulations du post crise et du retour à une situation acceptable.

**Lien avec le PGRI :**

Cette action entre explicitement dans le champ de plusieurs dispositions du PGRI :  
2.13 « Prise en compte de l'événement exceptionnel dans l'aménagement d'établissements, installations sensibles à défaut d'application de la disposition 2.12 »  
3.5 « Réduction de la vulnérabilité des services utiles à un retour à la normale rapide »  
3.6 « Réduction de la vulnérabilité des installations pouvant générer une pollution ou un danger pour la population »  
5.6 « Informations à l'attention des acteurs économiques »  
6.5 « Continuité des activités des services utiles à la gestion de crise ou nécessaires à la satisfaction des besoins prioritaires à la population »  
6.6 « Continuité d'activité des établissements hospitaliers et médico-sociaux »  
6.7 « Mise en sécurité des services utiles à un retour rapide à une situation normale »

---

**Lien avec d'autres actions de la SLGRI :**

B4 Exercices PCS  
B5 Cartographie des enjeux prioritaires  
C1 Culture du risque  
C2 Diagnostics de vulnérabilité  
C5 Adaptation des réseaux, relocalisation

---

**Modalités de mise en œuvre :**

Maîtres d'ouvrage pressentis : CCIN et communes / Gestionnaires réseaux et responsables d'enjeux  
Partenaires principaux : CCIN (animation), Prestataires, Gestionnaires de réseaux, Etat, Région, Département  
Outil de mise en œuvre : PAPI 2

---

**Echéancier prévisionnel :**

2018-2020	2021-2023	2024 et +

---

**Indicateurs de suivi/réussite :**

Information sur la mise en œuvre des PCA  
Hiérarchisation de l'accès aux réseaux  
Plan d'action des gestionnaires réseau  
Plan de gestion des pollutions et des dépôts de flottant  
Prise en compte des aspects post-crise et retour à une situation acceptable dans les PCS  
Test des PCA et des plans d'action des enjeux majeurs dans le cadre d'exercices PCS intégrant le post crise et le retour à la normale

---

**Conditions de réussite :**

Mobilisation des acteurs (notamment gestionnaires réseaux, responsables d'enjeux majeurs)  
Confidentialité des données  
Financier

---

C : UNE ÎLE INNOVANTE QUI ASSURE L'AVENIR EN S'ADAPTANT AU RISQUE  
**Fiche action n°C7 : Mener une réflexion sur les moyens de résilience des populations traumatisées**

ACTION NOUVELLE

Niveau de priorité 2

**Objectifs :**

- Limiter les impacts psychologiques et sociaux des inondations afin d'améliorer la résilience du territoire

**Périmètre concerné :** TRI Noirmoutier-Saint Jean de Monts

**Contexte de l'action :**

La vulnérabilité psychologique des personnes aux inondations a une composante personnelle, familiale, culturelle, professionnelle, etc. Afin de favoriser un retour rapide à une situation acceptable post-crise, la résilience des personnes est un enjeu fort. En 2017, l'Observatoire Régional de la Santé a mené une étude d'impact du PAPI sur la santé (EIS), cette étude s'est finalisée par une liste de recommandations ciblant la promotion de la santé au sein des actions de la gestion des risques littoraux.

**Description de l'action :**

Il s'agit de mener un travail de recherche sur les traumatismes liés aux événements tempétueux et définir des moyens de diminuer leurs impacts : participation à un projet de recherche ou engagement d'un stagiaire. Cette action se fera en lien avec l'Observatoire Régional de la Santé (ORS).

**Lien avec le PGRI :**

Cette action entre explicitement dans le champ de la disposition 6.2 du PGRI « Mise en sécurité des populations ».

**Lien avec d'autres actions de la SLGRI :**

Identifier les facteurs de vulnérabilité sociale aux inondations est important afin d'améliorer les moyens mis en œuvre de sensibilisation (C1), les modalités de communication en gestion de crise (B4) et en post crise. Cette action peut également permettre d'identifier des leviers afin de prévenir des comportements tel que des départs d'habitants ou des cessations d'activité d'entreprise suite à des inondations, si les personnes sont prises en charge de manière adaptée (C6).

**Modalités de mise en œuvre :**

Maître d'ouvrage pressenti : CCIN

Partenaires principaux : CCIN, universités, ORS, ARS, Etat, Région, Département, autres collectivités du TRI

Outil de mise en œuvre : PAPI 2

**Echéancier prévisionnel :**

2018-2020	2021-2023	2024 et +

**Indicateurs de suivi/réussite :**

Amélioration de la connaissance  
Plan d'action et mesures

---

**Conditions de réussite :**  
Technique (acquisition de données)

---

D : DES ACTEURS QUI ASSURENT LA MISE EN ŒUVRE SOLIDE ET RÉALISTE DE LA STRATÉGIE

**Fiche action n°D1 : Organiser et mobiliser les acteurs de la gestion du risque de manière concertée : partager les tâches et les responsabilités**

ACTION NOUVELLE

Niveau de priorité 1

**Objectifs :**

- Élaborer un organigramme de la gestion du risque à l'échelle du territoire
- Établir un engagement des acteurs de la SLGRI (parties prenantes)

**Périmètre concerné :** Île de Noirmoutier

**Contexte de l'action :**

L'analyse a pointé une difficulté dans la mobilisation de certains acteurs, cependant l'élaboration de la SLGRI a été menée en concertation avec une grande diversité d'acteurs notamment par le biais du comité de pilotage et d'ateliers de concertation plus larges (les parties prenantes sont listées dans l'arrêté préfectoral n°16-DDTM85-545). Ainsi, de nombreux partenaires sont susceptibles d'être mobilisés pour mener à bien les actions de la SLGRI. De leur implication, dépend la réussite de la démarche.

**Description de l'action :**

L'action consiste à partager les tâches à accomplir et mettre en place les outils qui permettent une organisation efficace.

L'organisation envisagée sera bâtie autour des parties prenantes de la SLGRI. Un engagement écrit des partenaires principaux est recherché, par exemple sous forme de charte.

**Lien avec le PGRI :**

Cette action entre explicitement dans le champ de la disposition 5.2 du PGRI « Informations apportées par les SLGRI ».

**Lien avec d'autres actions de la SLGRI :**

Cette action concourt à l'exécution de l'ensemble des actions de la SLGRI.

**Modalités de mise en œuvre :**

Maître d'ouvrage pressenti : CCIN

Partenaires principaux : ensemble des parties prenantes de la SLGRI

Outil de mise en œuvre : SLGRI

**Echéancier prévisionnel :**

2018-2020	2021-2023	2024 et +

**Indicateurs de suivi/réussite :**

Organigramme de la gestion du risque à l'échelle du territoire défini et diffusé  
Engagement écrit des parties prenantes

**Conditions de réussite :**

Implication des acteurs

D : DES ACTEURS QUI ASSURENT LA MISE EN ŒUVRE SOLIDE ET RÉALISTE DE LA  
STRATÉGIE

**Fiche action n°D2 : se doter d'un observatoire interdisciplinaire de la gestion des  
risques littoraux**

ACTION NOUVELLE

Niveau de priorité 2

**Objectifs :**

- Mettre en place un observatoire interdisciplinaire de la gestion des risques littoraux
- Assurer le bon archivage des actions mises en place
- Évaluer la SLGRI et les outils mis en œuvre

**Périmètre concerné :** Île de Noirmoutier, TRI Noirmoutier-Saint Jean de Monts

**Contexte de l'action :**

La gestion des risques littoraux couvre un large panel d'actions et il est parfois difficile pour un territoire d'évaluer de manière globale les actions mises en place dans l'ensemble des dispositifs.

Des projets de recherche tels que le projet OSIRISC mené par l'université de Brest travaille sur ce type d'observatoire. Le CEREMA est également en cours de développement d'une méthodologie d'observatoire permettant d'analyser la vulnérabilité du territoire.

**Description de l'action :**

L'action se propose de développer un outil de suivi interdisciplinaire pour favoriser une gestion globale et plus efficace des risques côtiers. Toutes les dimensions des risques côtiers d'érosion et de submersion doivent être intégrées : aléas, enjeux, gestion et représentations.

Les 4 composantes des risques évoluent dans le temps. L'observatoire est l'outil qui permet de prendre en compte cette évolution et de réaliser un suivi des actions mises en œuvre dans le cadre de la SLGRI.

Cette action s'inspire du projet Osirisc (universités de Brest). Une collaboration avec des universités et le CEREMA pourra être proposée.

**Lien avec le PGRI :**

Pas explicite.

**Lien avec d'autres actions de la SLGRI :**

Cette action concourt à l'exécution de l'ensemble des actions de la SLGRI.

**Modalités de mise en œuvre :**

Maître d'ouvrage pressenti : CCIN

Partenaires principaux : universités, CEREMA

Outil de mise en œuvre : PAPI 2

**Echéancier prévisionnel :**

2018-2020	2021-2023	2024 et +

---

**Indicateurs de suivi/réussite :**

Observatoire opérationnel avec indicateurs adaptés  
Renseignement des indicateurs

---

**Conditions de réussite :**

Temps agents  
Solidité des partenariats  
Technique

---

D : DES ACTEURS QUI ASSURENT LA MISE EN ŒUVRE SOLIDE ET REALISTE DE LA STRATEGIE

**Fiche action n°D3 : être acteur dans le domaine de la recherche et du développement**

ACTION NOUVELLE

Continu

**Objectifs :**

- Participer activement à la recherche sur le thème de la gestion des risques littoraux

**Périmètre concerné :** Île de Noirmoutier, TRI Noirmoutier-saint Jean de Monts

**Contexte de l'action :**

La gestion des risques érosion et submersion marine sur l'île de Noirmoutier pose de nombreuses interrogations auxquelles l'état de l'art actuel ne peut répondre complètement.

Un effort de recherche est actuellement consenti dans le domaine de la gestion des risques littoraux à l'échelle nationale et internationale. L'île de Noirmoutier offre de grandes opportunités aux scientifiques pour développer la connaissance concernant les 4 composantes du risque : aléa, enjeux, gestion et représentation.

**Description de l'action :**

La CCIN peut par l'intermédiaire de programmes de recherche soutenir les actions qu'elle désire mener dans le cadre de la SLGRI : meilleure connaissance des aléas et des implications sur le trait de côte (modélisations hydrodynamiques, sollicitations sur les protections naturelles, réponse des cordons dunaires aux sollicitations), des enjeux du territoire (dans une optique de résilience et de gestion de crise), établissement de stratégies de défense (ouvrages et gestion des espaces naturels), communication et sensibilisation du public. Dans tous ces domaines, des innovations sont possibles et nécessaires.

Il s'agit donc d'une démarche gagnant/gagnant entre la CCIN et le monde de la recherche qui doit cependant être fondée sur un partage des informations et des résultats. Il s'agit par ailleurs d'une approche de type recherche & développement c'est-à-dire avec des résultats attendus à moyen terme (3 ans).

La réussite de l'action passe par des conventions précisant les attendus des différents partenaires, collectivités et chercheurs.

**Lien avec le PGRI :**

Pas explicite.

**Lien avec d'autres actions de la SLGRI :**

Cette action concourt à l'exécution de l'ensemble des actions de la SLGRI.

**Modalités de mise en œuvre :**

Maître d'ouvrage pressenti : CCIN

Partenaires principaux : universités, CEREMA

Outil de mise en œuvre : SLGRI

**Echéancier prévisionnel :**

2018-2020	2021-2023	2024 et +

---

**Indicateurs de suivi/réussite :**

Nombre de programmes de recherche  
Nombre d'actions issues d'une activité de R&D  
Nombre de publications  
Nombre d'étudiants accueillis  
Nombre de participations à des colloques

---

**Conditions de réussite :**

Opérationnalité des résultats  
Temps agents  
Financier

---

D : DES ACTEURS QUI ASSURENT LA MISE EN ŒUVRE SOLIDE ET RÉALISTE DE LA  
STRATÉGIE

**Fiche action n°D4 : développer des partenariats avec l'ensemble du TRI**

ACTION NOUVELLE

Niveau de priorité 1

**Objectifs :**

- Communiquer avec les acteurs du territoire continental du TRI et mener des actions en commun
- Assurer une solidarité en cas d'événement majeur

**Périmètre concerné :** TRI Noirmoutier-Saint Jean de Monts

**Contexte de l'action :**

Les parties continentales et insulaires du TRI ont parmi les problématiques qu'elles ont à traiter des sujets communs. C'est le cas de l'amélioration de la connaissance des aléas, de la gestion des sédiments, des outils de vigilance, de la communication à destination des travailleurs non résidents, de la gestion de crise (réseaux, mutualisation des équipements). Neuf (y compris celle-ci) des vingt-trois actions prévues dans la SLGRI identifient explicitement les communes de la partie continentale du TRI comme partenaires.

**Description de l'action :**

L'action doit permettre le partage des informations entre les élus, les agents et une mutualisation des moyens pour des actions spécifiques. La problématique des évacuations vers le continent en cas d'événement majeur demande également un développement. La forme de la concertation n'est pas encore arrêtée. D'ores et déjà, le représentant du TRI continental fait partie du COPIL qui suivra la SLGRI. Il conviendra de préciser la fréquence des rencontres nécessaires au partage des expériences et à la mise en place d'actions communes.

**Lien avec le PGRI :** Pas explicite.

**Lien avec d'autres actions de la SLGRI :**

Huit actions explicitement concernées

**Modalités de mise en œuvre :**

Maître d'ouvrage pressenti : CCIN

Partenaires principaux : CCIN, Communes, autres collectivités du TRI

Outil de mise en œuvre : SLGRI

**Echéancier prévisionnel :**

2018-2020	2021-2023	2024 et +

**Indicateurs de suivi/réussite :**

Nombre d'actions communes

Nombre de rencontres

**Conditions de réussite :**

Volonté des parties prenantes

D : DES ACTEURS QUI ASSURENT LA MISE EN ŒUVRE SOLIDE ET RÉALISTE DE LA  
STRATÉGIE

**Fiche action n°D5 : élaborer un nouveau PAPI pour l'île de Noirmoutier**

ACTION NOUVELLE

Niveau de priorité 2

**Objectifs :**

- Adapter la SLGRI pour élaborer un nouveau PAPI d'intention
- Déposer un nouveau PAPI complet pour maintenir une continuité de l'action publique dans la gestion des risques littoraux

**Périmètre concerné :** Île de Noirmoutier

**Contexte de l'action :**

Le PAPI actuel porté par la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier a été labellisé en 2012 pour la période 2012-2018. Un avenant labellisé en novembre 2017 porte la date de fin du PAPI à 2020.

La SLGRI quant à elle s'inscrit dans un cycle de 6 ans, soit 2018-2023.

**Description de l'action :**

Sur la base des actions prévues pour atteindre les objectifs de la SLGRI, l'action consiste à élaborer un nouveau PAPI d'intention puis un nouveau PAPI complet afin de maintenir une continuité de l'action publique dans la gestion des risques littoraux.

L'esprit de la présente SLGRI est en parfaite adéquation avec les évolutions apportées aux PAPI (cahier des charges « PAPI 3 »). Le « PAPI 3 » donne davantage de place aux actions visant à réduire la vulnérabilité des territoires (axes 1 à 5) comme compléments et/ou alternatives aux travaux de digues ou ouvrages hydrauliques (axes 6 et 7). L'ensemble des études existantes et les actions qui seront menées dans les premières années de la SLGRI seront valorisées pour établir le PAPI complet. Celui-ci sera au minimum la continuité de la stratégie du PAPI en cours, afin de finaliser les ouvrages de protection confortés par la GEMAPI. Le prochain PAPI sera aussi le moyen de définir la future stratégie en matière de protection à long terme (actions A3 et A5).

**Lien avec le PGRI :**

Pas explicite.

**Lien avec d'autres actions de la SLGRI :**

Cette action concourt à l'exécution de l'ensemble des actions de la SLGRI postérieures à 2020.

**Modalités de mise en œuvre :**

Maître d'ouvrage pressenti : CCIN

Partenaires principaux : Etat, Région, Département

Outil de mise en œuvre : PAPI 2

**Echéancier prévisionnel :**

2018-2020	2021-2023	2024 et +

---

**Indicateurs de suivi/réussite :**

Nouveau PAPI labellisé

---

**Conditions de réussite :**

Temps agents

---